

"Si l'Union Catholique des Cultivateurs n'existait pas il faudrait la fonder".

Hon. Ad. Godbout

LA TERRE

DE CHEZ NOUS

"J'invite tous les cultivateurs à entrer dans leur association professionnelle : l'U.C.C."
S. E. le card Villeneuve

Vol. IX No. 5

BULLETIN OFFICIEL DE L'U. C. C.

Québec, 28 oct. 1936

Le cardinal Villeneuve, l'hon. Bona Dussault, le maire Grégoire et M. Albert Rioux adressent la parole au congrès de l'U. C. C.

Son Eminence donne de précieux conseils aux cultivateurs et leur rappelle tout particulièrement la nécessité de l'instruction. — Le ministre de l'Agriculture réclame la coopération de la classe agricole dans l'oeuvre de restauration qui a été entreprise. — Le maire Grégoire demande à la province d'avoir foi dans sa vocation agricole. — M. Albert Rioux dit que les cultivateurs ont besoin du ministère de l'Agriculture, mais qu'il leur appartient de prendre des initiatives. — Allocutions par le président, M. Marion et M. Alfred Hardy.

Une grandiose manifestation a terminé la première journée du congrès annuel de l'U.C.C., à Québec. La séance qui s'est tenue à la salle du Patronage St-Vincent de Paul, côte d'Abraham, était sous la présidence d'honneur de Son Eminence le cardinal J.-M. Rodrigue Villeneuve, O.M.I., archevêque de Québec. A côté du Primat de l'Eglise canadienne, se trouvaient les représentants de l'autorité civile, l'honorable M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture, Son Honneur le maire, M. J.-E. Grégoire, M.P.P., M. Albert Rioux, sous-ministre de l'Agriculture, et ancien président général de l'U.C.C.

L'atmosphère qui régnait dans la salle montrait la confiance et l'estime qui entourent maintenant les représentants de la classe agricole, ainsi que la considération que ceux-ci accordent si spontanément à leurs chefs civils et religieux. Le spectacle de ces quelque trois cents et peut-être plus nombreux agriculteurs venus de leurs campagnes suivre les séances d'un Congrès de leur grande association professionnelle était plus que reconfortant. Pendant trois jours, ils ont étudié en commun les problèmes de leur classe et pris des résolutions dont le but est de pourvoir aux déficiences que l'inorganisation, jusqu'à il y a douze ans, avait produites. Ces problèmes ne sont pas seulement d'ordre matériel, ils sont aussi d'un ordre supérieur, d'un ordre purement humain. Car, ainsi qu'on l'a répété souvent — M. Grégoire, entre autres, l'a dit — la fin d'une association professionnelle ne se borne pas à solutionner des questions techniques, mais elle oblige aussi ses membres à se former, à devenir plus hommes, si l'on peut dire, en devenant ensuite meilleurs cultivateurs. Les principes chrétiens, un idéal national demeurant à la base de cette organisation professionnelle.

Outre les officiers de l'Union Catholique des Cultivateurs, on voyait encore, autour de Son Eminence, de nombreuses personnalités civiles et religieuses: messieurs Mer, Angueta, Roulet, au monier diocésain, l'hon. M. C.-E. Ouellet, C.L., MM. J. Barré, M.P.P., ancien président général de l'U.C.C.; R. Chaboult et E. Boiteau, tous deux députés à la Législature; M. Faloude, ancien président général; M. Alfred Hardy, ancien vice-président général de l'U.C.C.

A l'arrivée de Son Eminence le Cardinal, précédé de M. Charlier, maître de cérémonies, et accompagné du président général de l'U.C.C., M. Abel Marion, et de plusieurs autres dignitaires cléricaux et laïques, l'orchestre de l'Église Notre-Dame du Patronage, sous la direction du R. F. Paccan, des RR. FF. de St-Vincent de Paul, entonna l'hymne national.

Avec la chaude éloquence qu'on lui connaît et la dynamisme qui le caractérise, M. Marion ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à son Eminence le Cardinal et à toutes les personnalités

qui avaient bien voulu honorer de leur présence la soirée, en particulier, le Maire de Québec, le Ministre et le Sous-Ministre de l'Agriculture.

S. E. LE CARDINAL

"J'ai éprouvé une lueur de singulière satisfaction, dit S. E. le Cardinal, lorsque M. Hardy avait l'air de commencer une litanie des mérites de M. le Ministre, litanie qui allait lui prendre la nuit. J'ai cru que cela me dispenserait de parler!"

Le Cardinal Villeneuve remercia ensuite M. Marion des paroles d'admiration que celui-ci avait prononcées à son égard, et il déclara qu'il comprenait que sa présence au milieu des cultivateurs québécois était un symbole. En ma personne, c'est plutôt l'Eglise qui est ici. C'est pourquoi j'ai consenti à être avec vous ce soir, et je l'ai désiré."

"Je crois pouvoir dire que c'est grâce aux bénédictions de l'Eglise à l'encouragement et au zèle des évêques, vos Ordinaires, et au dévouement de bon nombre de prêtres que votre association a tenu et s'est développée, car vos évêques et vos prêtres, avant la lettre, s'inspiraient de la doctrine qui était contenue dans l'encyclique "Quadragesimo Anno" "Selon la doctrine de St-Thomas, il n'est pas indifférent au salut des hommes qu'ils soient dans un état d'aisance relative afin qu'ils puissent satisfaire aux exigences temporelles et qu'ils aient la liberté nécessaire de s'occuper des choses spirituelles. Aussi est-ce une joie pour moi de voir comment se tient votre congrès. J'ai entendu ceux qui sont de vous, comme vous dites, vos chefs, je les ai entendus s'exprimer avec cœur, avec clarté et de plus en plus on sent qu'ils ont de la doctrine et des principes d'ordre et qu'ils s'occupent de les faire passer dans leur vie."

"J'insiste, reprit Son Eminence, sur votre devoir, comme cultivateurs d'être catholiques. Votre salut est venu de là et il ne viendra que de là. Cela importe." L'Éminentissime archevêque parla en effet assez longuement de la nécessité d'avoir de la religion, de la conscience; le développement de la conscience doit arriver à la hauteur des devoirs sociaux qui incombent aux fidèles. D'ailleurs les progrès professionnels et matériels ne se font qu'en suivant la voie des vertus.

Puis le Cardinal aborda la question de la politique, donnant d'abord une définition de ce mot qui vient du grec et signifie cité dans un sens large. La politique, c'est l'action du gouvernement en faveur du bien commun. Il y a lieu de s'appliquer à en faire de cette politique-là. Mais dans les démocraties, on confond hélas! cet esprit de collaboration en vue de l'intérêt général avec l'esprit partisan, lequel est tout à fait différent du premier. Il faut savoir subordonner la parti politique du cultivateur à l'intérêt de tous, au

bien commun, même si le bien particulier du parti est légitime, nonné. Son Eminence traita ensuite de l'attitude que doit adopter l'U.C.C. devant les pouvoirs publics et du sens dans lequel il faut entendre le mot corporatisme.

Elle ajouta que l'association devait vivre, c'est-à-dire qu'elle devait exercer son activité, se mouvoir d'elle-même et ne pas se plier sur le gouvernement. En effet, les modalités selon lesquelles l'autorité civile intervient dans la société sont nombreuses; elle peut

s'immiscer dans le domaine des familles, c'est de l'étatisme, enfin si elle veut prendre la place des industries et du commerce, elle détruit et n'aide pas. Il faut que l'U.C.C. vive par elle-même.

(Suite à la page 3)

COURS A DOMICILE

La première leçon du onzième Cours à Domicile de l'U. C. C. a paru dans notre numéro de la semaine dernière. Comme par les années passées, ce cours paraîtra pendant vingt-quatre semaines consécutives.

Plusieurs nous écrivent pour avoir certains renseignements au sujet de ces cours. Nous reproduisons les conditions qui ont déjà paru dans le journal.

1o Se faire inscrire comme élève.
2o Bien étudier la leçon qui paraît chaque semaine dans la "Terre de Chez Nous".

3o Se préparer pour les 2 examens qui auront lieu pendant le cours complet.

4o Ces examens se passent devant un surveillant à qui on adresse un questionnaire, lequel est décacheté en présence des élèves.

4o Dès que l'examen est passé, le surveillant retourne les copies au se-

crétaire des Cours à Domicile.

6o Le secrétaire corrige les réponses et donne une note.

7o Les élèves qui ont conservé 50 p. c. ou plus des points à chacun des examens ont droit à un diplôme offert gratuitement par l'U. C. C.

Nous insistons sur deux points. Nous ne répondons pas aux élèves qui ont donné leur nom, pour leur dire qu'ils sont acceptés. Ce serait un travail trop long et trop coûteux. Par conséquent, qu'on n'attende pas de lettre.

Le surveillant des examens est le curé de la paroisse ou toute autre personne désignée par lui, le vicaire, une institutrice, ou toute autre personne.

Nous comptons que le cours de cette année sera suivi avec plus d'exactitude et plus d'intérêt que jamais. Que l'année 1936-37 soit une année record.

Gérard FILION.

Mise au point du Gouvernement

Le deuxième numéro du **Bulletin des Agriculteurs**, "homme nouveau", vient de paraître. Comme le premier, il ressemble étrangement au défunt **Journal d'Agriculture**. De toutes parts, on nous demande s'il succède **légitimement** au confrère disparu et s'il est devenu l'organe officiel du ministère provincial de l'Agriculture.

Dans notre livraison du quatorze octobre, nous demandions des éclaircissements au gouvernement. Nous posons les trois questions suivantes :

1o Le **Bulletin des Agriculteurs** est-il devenu l'organe officiel du ministère de l'Agriculture ?

2o Le **Bulletin des Agriculteurs** a-t-il acheté l'actif du **Journal d'Agriculture** ?

3o Sinon, comment se fait-il que le **Bulletin des Agriculteurs** se serve du matériel du **Journal d'Agriculture** ?

Le ministère de l'Agriculture vient de nous faire parvenir la déclaration suivante :

"Le **Bulletin des Agriculteurs** n'est pas l'organe officiel du ministère de l'Agriculture; il n'a pas acheté l'actif du **Journal d'Agriculture**. Il s'est ap-

proprié les vignettes et la liste de malle de l'ancien Journal et les fait servir à son usage.

"Le ministère étudie les procédures à prendre pour se faire restituer ce qui lui appartient".

Signé : Le Ministère de l'Agriculture.

Cette déclaration confirme ce que nous avons toujours pensé. Le **Bulletin des Agriculteurs**, propriété de MM. Jacob Nicol et Victor Marchand, imprimé par l'Imprimerie Perreault, c'est-à-dire **Le Canada**, s'est accaparé de tout le matériel de l'ancien organe du gouvernement provincial. C'est bien dans la tradition. Il n'y a pas si longtemps, on a vu une organisation électorale distribuer par toute la province, en se servant des bandes d'adresse du **Journal d'Agriculture**, propriété du gouvernement, une certaine feuille de chou intitulée: "**La Revue Politiaue**".

Nous comptons que le gouvernement actuel mettra fin à ce banditisme de haut ton.

Gérard FILION

La Vie Morale

L'U.C.C. EST-ELLE une ASSOCIATION PROFESSIONNELLE ?

Il y a des esprits réalistes à l'excès qui se posent des points d'interrogation au sujet de l'U. C. C. Ils ne peuvent pas se mettre dans l'idée que l'U. C. C. est réellement une association professionnelle.

Et voici leur argumentation. On dit qu'une association est professionnelle quand elle s'acquitte de ses fonctions "par sa seule initiative et par ses propres moyens." Or l'U. C. C. reçoit des octrois du gouvernement. Donc l'U. C. C. ne s'acquitte pas de ses fonctions "par sa seule initiative et par ses propres moyens". Elle n'est pas une association professionnelle.

Si on n'y prend garde l'objection peut paraître fondée et irréfutable. Mais si on l'examine de près on constate qu'elle ne tient pas debout. Et c'est ce que nous allons démontrer.

Entendons-nous d'abord sur la définition de l'association professionnelle car si nous ne nous accordons pas sur le sens même du mot il est inutile de discuter. Le caractère, l'essence de toute association professionnelle existe dans ce fait qu'elle (c'est-à-dire l'association) est soutenue pécuniairement par les membres de la profession et contrôlée exclusivement par ses mêmes membres.

De là faut-il conclure que la profession c'est l'Etat ? Certains le croient ou du moins semblent le croire, mais tel n'est pas le cas. La profession n'entend pas remplacer l'Etat, et de fait elle ne peut le faire, parce que, dans tout pays il faut une "autorité souveraine" qui a force de loi pour les questions d'ordre général, et cette autorité c'est celle de la société civile. Cependant — et ceci est important — l'association professionnelle, organisme intermédiaire entre l'Etat et les individus, doit jouir de pouvoirs réglementaires et juridictionnels pour ce qui concerne les intérêts de la profession elle-même. Ainsi elle a le droit de créer ses statuts, de frapper d'exclusion quiconque encoure cette peine, etc.....

Donc nous sommes d'accord sur ces deux points :

L'Etat demeure toujours "autorité souveraine."

La profession jouit de certains privilèges dans son domaine propre.

L'Etat est nécessaire et même sous un régime corporatif on ne saurait de droit, ni de fait, s'en passer. Bien plus, comme le dit Pie XI, les pouvoirs civils doivent stimuler, encourager les professions et favoriser leur développement.

Eh bien, nous touchons ici au plus sensible de la question. L'Etat doit encourager les organisations professionnelles et contribuer à leur développement. Or, en ce faisant, est-ce qu'il détruit le caractère de l'association ? En d'autres termes, si la profession reçoit, pour des questions d'intérêt commun, du stimulant ou de l'encouragement de l'Etat sous forme d'octrois ou sous autre forme, est-ce qu'il faut conclure qu'elle n'est plus une profession et qu'elle devient un organisme gouvernemental.

L'U. C. C. sous l'égide de l'Eglise

Au cours du congrès général tenu la semaine dernière, à Québec, l'Union Catholique des Cultivateurs envoya un câblogramme à Sa Sainteté le Pape Pie XI pour implorer sa bénédiction. On trouvera ci-dessous le texte de ce câblogramme ainsi que la réponse.

S.S. PIE XI
Rome

Union Catholique Cultivateurs Province Québec, réunie en congrès, sous la présidence d'honneur de S. E. le Cardinal Villeneuve, adresse à Sa Sainteté ses respectueux hommages, assurance filiale soumission et implorons bénédiction.

Abel MARION,
Président général,
R. P. Alphonse DEGUIRE,
Aumônier général,
Raymond-M. PUCET,
Secrétaire général.

CARDINAL ARCHEVEQUE
Québec

Agréant hommages cultivateurs catholiques cette province adressés occasion leur congrès. Saint Père envoie gage faveurs divines, bénédiction apostolique implorée.

Mgr TARDINI, Substitut.

Programme des Causeries agricoles de l'U. C. C.

POSTE CKAC

LUNDI, le 2 novembre, à 1 h. 30. M. Gérard Fillion : Après le congrès.
JEUDI, le 5 novembre, à 1 h. 45. M. R.-M. Pucet : Conseils d'Actualité
SAMEDI, le 7 novembre, à 1 h. 45 : M. J.-E. Laforce : La Colonisation.

POSTE CRCM

MERCREDI, le 4 novembre, à 7 heures : M. Thurière Belzile : L'Assurance-vie.

L'heure Catholique

La causerie à l'Heure catholique du 1er novembre, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur, sera donnée par le R. P. Albert Cousineau, C.S.C., recteur de l'Oratoire Saint-Joseph. Il exposera les directives pontificales sur la paix.

Cette causerie commence à 5 h. précises. A 5 h. 20 récital d'orgue par M. Eugène Lapière.

LA RENAISSANCE CORPORATIVE

Notre renaissance corporative se poursuit lentement, dans les esprits au moins, malgré le Front populaire. En voici deux témoignages contraires :

Dans la Revue des Deux Mondes, ordinairement plus sérieuse, M. Albert Buisson (de l'Institut) expédie en quatorze pages le "corporatisme d'aujourd'hui". Il y a eu maintes critiques depuis quelques années; d'aussi faible, légère et superficielle que celle-ci, nous n'en connaissons pas.

Les corporations de jadis se sont rendues si impopulaires que Turgot les a supprimées en 1776. A travers l'Europe, depuis la guerre, le corporatisme n'a pas su s'imposer; il n'y a que de fausses organisations corporatives. Donc, ce n'est rien de plus qu'un mode intellectuelle sans lendemain. Une page et demie pour l'Autriche et le Portugal, deux pages pour l'Allemagne, trois pour l'Italie, et la démonstration est réglée. Ce n'est pas celle que cherche l'auteur, mais seulement la preuve de son ignorance de la question, et même de ce qui se fait exactement çà et là.

Au contraire, M. G. Cazalis, président de l'Union des commerçants et industriels du Cantal, dans une petite brochure sur le patronat, les travailleurs et l'Etat, met en relief, par la fermeté de son exposé, la faiblesse de la position contraire. Il donne des raisons et cela suffit et nous suffit. Ce n'est pas un homme à céder au sophisme qui consiste à dire: en quinze ans cette immense réforme n'est pas accomplie, donc elle est impossible. Pour M. Buisson (de l'Institut) et ses semblables, il note en passant que l'ancienne organisation corporative a tenu six siècles

(Suite à la page 15)

Nous répondons catégoriquement non.

Quand le gouvernement accorde un octroi à un Séminaire, pour favoriser l'instruction chrétienne dans la région, ce Séminaire en acceptant l'octroi ne subit aucune métamorphose pas en école d'Etat mais conserve son caractère propre et demeure la propriété des individus.

De même, si l'Etat donne à une association professionnelle des octrois devant servir au bien général, cette association n'évolue pas par le fait en organisme d'Etat mais reste ce qu'elle est.

Nous irons plus loin. Nous affirmons que le gouvernement est tenu en justice de venir en aide aux groupements inférieurs pour ce qui concerne les problèmes d'ordre général : instruction, éducation nationale, etc.... Ne soyons donc pas scandalisés si les professions reçoivent des octrois de l'Etat : celui-ci ne fait que son devoir et celle-là conserve sa caractéristique professionnelle.

Remarquons bien cependant que l'association professionnelle doit se subvenir à elle-même pour ce qui a trait aux questions intimes de la profession. Léon XIII l'exprime clairement en ces termes : "Que l'Etat ne s'immisce point dans leur gouvernement intérieur et ne touche point aux ressorts intimes qui leur donnent la vie."

Est-ce que nous nous entendons encore sur ces deux autres points ?

L'Etat, pour des questions qui intéressent le bien de la communauté tout entière, doit en justice porter secours aux associations professionnelles. Pour les problèmes internes la profession doit compter uniquement sur l'appui de ses membres.

Ces principes admis, nous les appliquons à l'U. C. C.

L'U. C. C. est une association, fondée en 1924, dans le but de promouvoir les intérêts matériels, intellectuels et compte dans son sein des cultivateurs compétents capables de remplir par leur "seule initiative", les fonctions en rapport avec sa fin.

Et ces membres poursuivent leur but par "leurs propres moyens" grâce à leur contribution pécuniaire et à la compétence de leurs officiers nommés par eux, responsables devant eux et contrôlés par eux exclusivement.

La classe agricole possède donc une organisation professionnelle conforme à la doctrine chrétienne.

Pourquoi alors accepte-t-elle des octrois du gouvernement, si elle se prétend capable de s'acquitter de ses fonctions internes par "sa seule initiative et par ses propres moyens." La même réponse vaut pour l'U. C. C. comme pour toute autre association professionnelle. Quand il s'agit des questions qui ont rapport avec le bien commun, tels que les cours-à-domicile, etc..... l'Etat doit en justice venir en aide à l'U. C. C. comme il le ferait pour toute autre association. Et cette intervention gouvernementale nécessaire n'influe nullement sur le caractère profession-

(Suite de la page 16)

Le cardinal Villeneuve, l'hon. Bona Dussault...

(Suite de la page 1)

Le Cardinal termine en donnant quelques conseils, d'abord d'apprécier l'esprit, c'est-à-dire d'estimer à sa juste valeur qui est grande la culture intellectuelle, l'étude. On a trop négligé l'enseignement, chez nos cultivateurs. Il faut rendre à l'étude l'estime à laquelle elle a droit dans les foyers ruraux. La profession agricole exige de la réflexion et de la finesse. Le second conseil, Son Eminence l'emprunte à S. E. Mgr Courchesne et c'est celui qu'il donnait il y a quelques années: "Occupez-vous de vos affaires, mais occupez-vous-en". Il faut que les cultivateurs étudient leurs petits problèmes locaux et qu'ils voient ensuite que les paroisses voisines en ont de semblables qui méritent, eux aussi, considération.

Enfin, au sujet de la coopération des débouchés commerciaux est précieuse; elle est la meilleure manière de lutter contre les Trusts, car pour mettre sur pied un système qui vaille il faut avoir recours à un esprit, qui sera fait de charité, d'honnêteté et d'esprit d'économie.

Ces vertus sont essentielles. La piété, ni la dévotion ne les remplacent pas. L'ambition légitime, la fierté sont nécessaires au chrétien digne de ce nom.

"Quand il y a des gens qui souffrent et qu'ils ne savent pas qu'il y a une éternité, eh! bien, il y a du communisme. C'est l'horizon de l'éternité qui adoucit vos souffrances et vous encourage à acquiescer des vertus".

Voici maintenant des résumés succincts des discours des autres orateurs de la soirée:

LE MAIRE GREGOIRE

"La population de Québec est toujours heureuse de voir les cultivateurs organisés de cette province tenir dans ses murs leurs importantes assises annuelles. Comme maire de cette ville, j'aime à vous redire mes bons sentiments à l'égard de la classe agricole, surtout pour le groupe d'agriculteurs progressifs qui est le vôtre et qui va chercher la force et le progrès à leur véritable source: l'union et le travail".

"La restauration sociale, en cette province, devra remettre l'Agriculture à la place d'honneur d'où on n'aurait jamais dû la déloger". Puis M. Grégoire s'étendit sur la nécessité de ruraliser la mentalité régnante dans notre population. Il exprima aussi le désir de voir augmenter le nombre des membres de l'U.C.C. Car l'association professionnelle, tout en faisant beaucoup de bien, parce qu'elle est un agent de perfectionnement individuel, n'a pas atteint les limites de ses possibilités. A cette fin, l'étude est indispensable. La lecture de journaux et de revues fournit un aliment de grande importance. "Cependant, continue M. Grégoire, défiez-vous des journaux politiques qui vous ont fait tant de mal et qui vous en feront encore, si vous leur permettez de reconstruire l'empire moral qu'ils ont perdu depuis un an, comme châtiement d'une carrière d'invectives et de mensonges."

"Je sais que vous faites cela, mais je vous supplie de le faire encore davantage, parce que je veux intensément votre succès comme celui de tous les hommes qui sont de ma race, de ma province et de ma croyance".

De lourdes responsabilités pèsent sur les cultivateurs organisés, car ils doivent veiller au fléau communautaire qui ronge les campagnes. En finissant, le maire de Québec souhaite tout le succès possible à l'U.C.C.

L'HON. M. DUSSAULT

"Je vous demande indulgence: les membres de la Législature et les ministres ont une lourde tâche sur les épaules et il leur reste si peu de temps pour préparer des discours.

"Quand j'ai entendu parler votre président avec tant de franchise et de sincérité, j'ai bien compris que c'était le meilleur moyen de s'exprimer. Comme il m'a dit que j'étais l'un des vôtres, je me permets d'utiliser ce moyen et si les mots exacts me manquent croyez bien que ce que je dirai vient du coeur.

"Personne ne vous demande ce qu'a fait l'U.C.C., ne vous étonnez pas de ces questions, il en est toujours ainsi dans le monde, on est toujours plus prompt à voir les faiblesses qu'à noter les succès. J'ai marché avec vous et j'ai appris ainsi ce qu'a fait l'U.C.C. C'est peut-être pour cela que j'ai été choisi par le chef pour occuper le poste qui est aujourd'hui le mien.

Dignitaires ecclésiastiques et laïques au congrès de l'U. C. C.



On remarque, de gauche à droite, sur la première rangée, M. Alfred Hardy, 1er vice-président de l'U. C. C., Mgr Auguste Boulet, P.A., M. Abel Marion, président, Son Eminence le Cardinal, le maire Grégoire, l'hon. M. Bona Dussault, ministre de l'Agriculture et M. Albert Rioux, son sous-ministre. (Photo de l'Action Catholique)

C.C. C'est peut-être pour cela que j'ai été choisi par le chef pour occuper le poste qui est aujourd'hui le mien.

M. le Maire disait tantôt que l'agriculture est une richesse. Si l'on avait vécu en conformité avec cette pensée, les choses n'en auraient été que mieux. L'U.C.C. a eu à lutter contre les difficultés extraordinaires du dehors. Ce sont là les misères inhérentes à la nature humaine. Mais votre succès alors que vous ne représentez que le dixième de la population rurale prouve votre énergie. Le souhait que formulait tout à l'heure, M. le Maire, à savoir que votre association groupe bientôt 50,000 membres, n'est pas irréalisable.

"Nous avons parlé de restauration. Dans ce travail de restauration, nous avons besoin de vous. Ce travail ne se fera pas seul.

On y avait pensé avant nous. Mais nous sommes survenus et nous avons travaillé. Bientôt, nous serons en mesure de présenter à votre jugement quelques projets. D'ici peu de temps, fonctionnera le crédit agricole provincial. Nous avons préparé du mieux possible cette législation qui est appelée à rendre de grands services à la classe des agriculteurs. Aidez-nous à corriger les inévitables faiblesses qui se glissent dans toute entreprise humaine. Nous améliorerons nos lois à mesure que nous le pourrons".

L'hon. ministre parle ensuite de la coopération qui doit exister entre toutes les classes de la société et de la somme immense d'ouvrage à faire. Mais si la besogne ne manque pas, elle n'a rien d'impossible. L'entraide des techniciens apportera un grand secours. Les questions du rétablissement des cultivateurs sur les terres abandonnées et de la colonisation sollicitent également une attention particulière. Mais avec l'organisation professionnelle, le gouvernement pourra compter sur une population qui aura reçu les enseignements catholiques, dans la province.

M. ALBERT RIOUX

"Je me rappelle que, pendant quelques années, lorsque je me levais pour remercier le ministre de l'agriculture, je n'avais pas que des paroles de reconnaissance à lui adresser. Mais les temps sont changés. En effet, je me souviens d'un soir entre autres, où le ministre nous déclara que le crédit agricole serait le plus mauvais service à rendre aux cultivateurs de cette province. Ce soir, le ministre vient de déclarer qu'il proposera bientôt un projet de loi instituant le crédit agricole. Mais il a reconnu que celui-ci est une arme à deux tranchants et qu'il faut la manoeuvrer avec prudence.

"Je me sens content de voir que mon successeur à la présidence de l'Union est un homme qui vaut mieux que moi. Vous avez entendu sa parole originale. C'est un homme de coeur et il possède un culture que bien des professionnels envieraient. De plus, son sens social et catholique le qualifie absolument pour diriger l'U.C.C.

Puis M. Rioux parle de l'avenir de l'association et indique quelques dangers qui menacent celle-ci. La politique active en est un. Dix ans, dit M. Rioux, les cultivateurs devront s'être organisés pour mettre à profit leurs marchés, sinon ils seront plus arri-

rés qu'ils ne le sont actuellement. Dans toutes les autres provinces cette organisation est faite. Nous sommes en retard de 25 ans sur ce point. Il faut que pendant les dix années qui viennent, la principale préoccupation de nos cultivateurs soit l'organisation de leurs débouchés commerciaux.

M. Rioux affirme lui aussi que les besoins spirituels ne sont pas les moindres dans une association semblable à l'U.C.C. et il sait que Son Eminence saura employer les mots qu'il faut à ce sujet. Il parle encore des anciens présidents généraux qui l'entourent et il termine en souhaitant longue vie et prospérité à l'Union Catholique des Cultivateurs.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Le congrès annuel de l'U.C. qui s'est tenu à Québec, dans la salle du Patronage St-Vincent de Paul a eu sa seconde séance d'étude, mardi après-midi, le 22 octobre. Mgr Auguste Boulet, aumônier diocésain avait la présidence d'honneur et MM. Abel Marion président général et Alfred Hardy, premier vice-président général, dirigeaient conjointement les débats. Car l'U.C.C. réunit un grand nombre de cultivateurs venus de tous les points de la province pour discuter des problèmes qui se posent devant eux.

Avec une maestria et une vitalité vraiment impressionnantes, M. Marion guide les membres de l'association dans leurs délibérations. Des questions très importantes furent soumises à l'attention de congressistes. Car, pour la classe agricole, la situation nécessite l'étude approfondie des remèdes qui s'imposent. Trois travaux principaux furent présentés à l'assistance et chacun d'eux fut suivi de discussions très intéressantes. On s'arrêta aussi à la considération de certaines suggestions. Mais les résolutions du congrès qui seront déposées sur la table, demain, couvrent à peu près tous les terrains sur lesquels porta le débat.

C'est M. Alfred Hardy qui ouvrit la séance. "Il y a, dit-il, 140,000 cultivateurs dans la province et 15,000 seulement font partie de l'U.C.C. Cela peut paraître peu de chose, mais il faut considérer que le travail accompli par notre association n'est pas en raison du nombre de ses membres. Le seul fait d'avoir séparé la politique de l'U.C.C. est déjà un énorme progrès."

Autour des présidents, on voyait le R. P. Dequire, s.j., aumônier général, Mgr Fortier, M. l'abbé Grondin, M. le chanoine Clermont, de Ste-Barthélemy, et plusieurs autres prêtres et laïques intéressés à des titres divers aux progrès de l'U.C.C.

Une atmosphère de franche cordialité régnait dans la salle et l'on vit bien le souci de collaboration qui anime tous ces cultivateurs qui font partie de l'élite de la classe agricole, on vit leur esprit d'union, lorsqu'au cours de la discussion, les divergences d'opinion se résolvaient toujours de la plus charmante façon. Cependant, les sujets abordés touchaient immédiatement aux intérêts des agriculteurs et leur importance n'échappait à personne.

Le premier travail présenté hier après-midi fut celui de M. Thuro Belzile, qui est chargé de la direction de la Mutuelle-Vie de l'U.C.C., une nouvelle institution de cette association. L'orateur s'ef-

força de mettre le plus clair possible les avantages de l'assurance-vie, sa nécessité, et il donna un aperçu du fonctionnement de cette institution. Il insista surtout sur les raisons qui militent en faveur de l'assurance-vie et s'attache à combattre les préjugés qui la considèrent comme inutile ou bonne tout au plus pour les gens riches ou les ouvriers qui ne peuvent plus gagner leur vie après un certain âge. On pourra lire ailleurs le travail de M. Belzile.

L'orateur suivant fut M. Gérard Fillon. Les cultivateurs, dit-il ne devraient pas s'occuper seulement de demander des octrois, mais ils devraient chercher ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes.

Aussi leur faut-il accorder leur attention au problème de la coopération selon des données géographiques.

La coopération ne doit pas descendre d'en haut pour tomber en bas. Elle doit s'organiser à la base, dans chaque paroisse et, chose importante, dans chaque région. Ici, M. Fillon délimite la notion de région, au sens géographique du mot.

C'est aux cultivateurs de la région de voir dans quelles proportions les produits doivent être gardés pour les besoins futurs de la région, ou doivent être mis sur le marché. Plus tard, on verra à obtenir une coopération centrale agissant sur le plan national et international et non sur le plan local.

Il est urgent d'organiser les marchés sur des bases rationnelles. Nous ne produisons rien pour l'exportation sauf du fromage, du miel et du sucre d'érable. Pourtant nos marchés sont encombrés de produits de tous les points du pays et même de l'étranger.

A côté de la coopérative régionale, il faut l'association régionale. Il est important que les animaux ne soient pas proménés d'un bout à l'autre de la province, ce qui leur fait perdre du poids; car plus le transport est long plus l'acheteur paye du fret et moins il a de viande.

M. Fillon laisse à la méditation de chacun ces réflexions et l'on passa ensuite à la discussion de M. Marion fit d'abord remarquer la justesse de la thèse soutenue par M. Fillon. M. l'abbé Grondin parla ensuite de la coopération et des formes qu'elle revêt actuellement, des améliorations qu'il serait utile d'apporter à la législation de ce système. M. l'abbé Grondin, diocésain de l'U.C.C., de St-Hyacinthe, donne lecture d'un court mémoire sur l'Office des Marchés. On sait qu'en juillet 1933, une loi entrerait en vigueur passée par le Parlement fédéral. Mais on n'ignore pas non plus qu'elle fut subseqüemment déclarée inconstitutionnelle. Il faut donc organiser nos marchés sur une base provinciale. La chose est non seulement importante, mais urgente, M. Fillon parla de ce qui devrait exister pour faciliter la vente de la viande et des denrées. Que le gouvernement crée une loi donnant pouvoir à un certain nombre

de commissaires de s'occuper de l'écoulement des produits naturels. Mais il faut aussi que la classe agricole s'occupe de ces questions. Le gouvernement ne peut réussir à les résoudre à lui seul. Il a besoin de l'honnêteté et de la justice. Alors on aura un véritable relèvement de la classe agricole.

Suivit une longue discussion qui mit à jour des opinions divergentes sur la nécessité de la classification des produits naturels dans certaines limites. Les uns la voudraient totale, les autres limitée à certains domaines. Les propositions du congrès qui seront lues jeudi, régleront la question. Enfin Mgr A. Boulet tira les conclusions de la journée. Il parla de la nécessité de la coopération et des dispositions d'esprit que celle-ci suppose chez ceux qui s'en occupent. L'étude, à son avis, revêt une importance capitale. Chaque cercle devrait viser à avoir des membres compétents qui à la longue permettront de ne plus avoir recours à des conférenciers étrangers que comme luxe, pour ainsi dire. En terminant, Mgr dit que pour être coopérateur, il faut le vouloir et il faut s'en instruire.

M. Marion ajourna alors la séance, car l'heure passait rapidement et il fallait aux congressistes le temps d'aller souper avant la séance du soir.

TROISIEME SEANCE

La troisième séance d'étude du congrès annuel de l'U.C.C. a eu lieu jeudi matin, le 22 octobre.

La présence d'honneur en était confiée à M. l'abbé Eucher Martel, aumônier diocésain de St-Hyacinthe. M. Abel Marion, président général et M. Geo. H. St-Cyr, 2ème vice-président général, furent le président actif et le président adjoint de la réunion. Plusieurs officiels de l'U.C.C. avaient pris place autour des présidents.

Le premier conférencier fut M. Auguste Scott, professeur à l'École Ste-Anne de la Pocatière, et il traita des cours à domicile. Après avoir défini ce système d'enseignement, qui consiste en cours préparés par des professeurs d'agriculture et publiés périodiquement dans la "Terre de Chez Nous", il en explique l'organisation et le fonctionnement. On pourra lire dans les autres colonnes de notre journal, le texte de la causerie de M. Auguste Scott.

M. Cyrille Vaillancourt, président de la Fédération des Caisses Populaires donna ensuite une très intéressante causerie sur cet organisme d'épargne mis à la portée et au service de la classe rurale. Il esquissa à larges traits l'origine de système et il s'entendit plus longuement sur les débuts de cette oeuvre, dont Son Eminence le Cardinal Villeneuve a dit qu'elle était une oeuvre redemptrice. En effet, pour se sauver il faut le vouloir et ceux qui lancèrent les caisses étaient des convaincus qui surent faire partager leurs convictions et résister à toutes les luttes. C'est plutôt à la tenacité et au courage vraiment héroïque d'un seul homme que les Caisses Populaires durent de voir le jour, c'est à M. le commandeur Desjardins que l'on doit la fondation de cet organisme. M. Vaillancourt donna aussi quelques

(Suite à la page 7)

Au Foyer de l'U. C. C.

OFFICIERS DE L'U.C.C.

Président-général: M. Abel Marion, Ste-Edwidge;
 Aumônier: R. P. Alphonse Deguire, S.J., Montréal;
 1er vice-président: M. Alfred Hardy, St-Basile;
 2ième vice-président: M. G.-H. St-Cyr, Nicolet;
 Secrétaire-général: M. R.-M. Pucet, Montréal;
 Rédacteur: M. Gérard Fillion, L.S.C., Montréal;
 Conseillers juridiques: Me Wilfrid Guérin, N.P.; Me C.-H. Lalonde, C.R.

Le commerce Canado-américain

DE SEMENCE DE POMMES DE TERRE

Sous le nouvel accord commercial Canada-américain de 1936, les Etats-Unis sont prêts à accepter tous les ans 750,000 boisseaux de semence de pommes de terre certifiée au taux de 60 cents les 100 livres entre le 1er décembre et le dernier jour de février et de 45 cents les 100 livres entre le 1er mars et le 30 novembre. Le taux normal est de 75 cents les 100 livres. Comme le commerce des pommes de terre de semence commence généralement en mars, cette réduction de taux devrait grandement faciliter la vente de semence canadienne. Quant aux pommes de terre de consommation, le droit est le même qu'auparavant pour les 100 livres.

En ces dernières années, la production de semence certifiée de pommes de terre aux Etats-Unis, atteignait une moyenne d'environ 7,795,000 boisseaux, dont l'Etat du Maine fournissait environ 50 pour cent. Près de 90 pour cent des pommes de terre du Maine se composent de Montagnes Vertes et de Cobblers, et celles-ci font concurrence aux pommes de terre certifiées du Canada, spécialement celles de l'Ile du Prince-Edouard. Les pommes de terre de l'Ile du Prince-Edouard ont une superbe réputation sur le marché des Etats-Unis, elles obtiennent actuellement une prime d'au moins 15 pour cent de plus que le prix du marché. Les centres sur lesquels elles sont principalement expédiés sont ceux de Long Island, New Jersey, Virginie, et les deux Carolines.

Le nouveau tarif sur les pommes de terre de semence est entré en vigueur le 1er janvier 1936, et depuis cette date un gros mouvement de semence de pommes de terre s'est développé, allant du Canada aux Etats-Unis. Voici, d'après la statistique des Etats-Unis, les importations enregistrées jusqu'à la fin de juillet: — Janvier, pas d'importation; février, 492,090 livres; mars 1,335,170 livres, avril 8,135,968 livres; mai 1,197,859 livres; juin 997,968 livres; et juillet 1,500 livres. Il y a eu en mars de grosses importations du Canada, sans doute parce que le taux de 45 cents est entré en vigueur le 1er mars, et qu'il correspondait à une grosse demande du printemps pour la semence de pommes de terre.

-:- ECHOS DE CERCLES -:-

L'Ange-Gardien (Rouville)

Le 15 octobre 1936, le cercle de l'U.C.C., de L'Ange-Gardien tenait son assemblée mensuelle sous la présidence de M. Omer Ostigny. Les directeurs présents étaient: MM. Joseph Dion, Emile Fleury, Wilfrid Gingras. Nous étions heureux d'avoir parmi nous comme excellent conférencier M. P.-O. Lévesque, beurrier, de Rougemont, Rouville. Il nous intéressa sur les maux de la crise économique que nous traversons; il nous nomma certaines compagnies qui étaient dirigées par des étrangers lesquels prennent notre argent du Canada et de l'Amérique, et l'envoient dans leurs pays. Il nous intéressa longuement sur divers sujets qui éloignent de notre beau pays le progrès et la prospérité. M. l'aumônier, l'abbé Phaneuf, remercia le conférencier. M. le Président aussi le remercia et au nom du cercle il l'invite à revenir de nouveau nous intéresser, tâche qui paraît lui être assez facile.

St-Louis de Bonsecours

Les membres de l'U.C.C. se sont réunis dimanche après la grand'messe. Le bureau de direction était au complet, ainsi qu'un bon nombre des membres. Après avoir discuté sur les principaux sujets qui ont été exposés au Congrès de St-Hyacinthe, une demande a été faite en ce sens:

Attendu que les fonds du cercle local ne sont pas suffisants pour payer les dépenses;
 Demande soit faite qu'à l'avenir la moitié de l'abonnement de chaque membre reste au maintien du cercle local, et que l'autre moitié aille au bureau chef.

Donat BERARD, sec.

St-André

(Bonaventure)

M. Pierre Ouelon préside la réunion du 11 octobre. M. Alphonse Landry donne une causerie sur le travail patriotique. On discute des caisses populaires et de l'achat en coopération. Au cours de l'hiver, le cercle étudiera les Cais- ses populaires.

St-Valérien

(Rimouski)

Le cercle a tenu son assemblée dans la salle paroissiale le 11 octobre, sous la présidence conjointe de M. Alphonse Beaupré, président et de M. l'abbé Albert Ouellet, aumônier du cercle.

Dans son allocution, M. le Président encourage les cultivateurs à assister à leur réunion d'études agricoles. Achetons chez nous, encourageons les nôtres. Il donne aussi un compte rendu du Congrès diocésain de Rimouski, et le Secrétaire nous communique ses notes prises au Congrès diocésain de Rimouski, à savoir: Amour du Grand Roi et amour de la terre. Se grouper pour défendre nos droits.

M. l'aumônier remercie M. Beaupré pour ses bonnes paroles et donne quelques comparaisons. Il encourage ses paroissiens à persévérer dans l'effort. Cent fois sur le métier remettez votre ouvrage, dit-il.

Nos sincères remerciements vont à M. l'aumônier pour l'intérêt qu'il porte à notre union.

Félicitations à Mlle Marie-Clair Coats pour la jolie séance ré-

créative, exécutée par ses élèves du 5ème rang.

La séance se termine par le chant national: "O Canada"!

Antoine CARON, sec.

Ste-Blandine

Le cercle de l'U.C.C., se réunissait le 17 octobre, sous la présidence de M. Félix Lepage.

La séance est ouverte par la prière. M. le Président est heureux de souhaiter la bienvenue à notre curé nouveau, l'abbé Charles Michaud. Il le remercie d'être venu assister à notre assemblée. Celui-ci nous entretient sur plusieurs sujets intéressants tels que les caisses populaires, organisation agricole des Belges, crédit social, les Cours à Domicile. Il parle un peu des chantiers. Il nous dit que dans les chantiers il n'y a pas d'agriculture, il dit que les femmes ne devraient pas monter dans les chantiers, ce qui éloigne les enfants de l'école. Il nous laisse, en nous disant de faire des études variées sur certains sujets.

Election de nouveaux officiers. Sont choisis:

Président: M. Félix Lepage; vice-président: M. Angus Proulx. Directeurs: MM. Nap. Proulx, Hermidas Proulx, Elie Dechesne, Hermas Guimond, Iréné Bérubé.

Hector LAVOIE, sec.

Weedon

Le 18 octobre 1936, assemblée générale annuelle du cercle de l'U.C.C., de Weedon, sous la présidence de M. Thomas Breton, dans l'ordre suivant: Prière, lecture des minutes de la dernière assemblée, lecture de la correspondance et du statut civil du cercle de Weedon, pour l'année 1935-1936. L'on procéda à l'élection du bureau de direction qui est composé comme suit:

Président: Thomas Breton; vice-président: Ulric Delude. Directeurs: MM. Henri Denis, Georges Fontaine, F.-L. Baillargeon, J.-R. Fontaine, Léandre Beau-doin.

Nous souhaitons plein succès au nouveau bureau de direction choisi par leurs confrères cultivateurs, pour leur véritable esprit social et nous espérons que la présente année apportera une ère de progrès pour la classe fondamentale de la société. Le cercle de l'U.C.C., de Weedon, formule le vœu que le propagandiste de l'U.C.C., pour le diocèse de Sherbrooke, M. Stanislas Lefebvre, vient à Weedon et les paroisses environnantes continuer l'oeuvre de recrutement à l'U.C.C.

J.-S. FONTAINE, sec.

St-Robert

Assemblée mensuelle du cercle tenue après la grand'messe. Cinquante cultivateurs y assistaient. Le conférencier était l'agronome, M. Phaneuf, il traita de la pyrale du blé d'Inde. Il fit ressortir les avantages des ventes en coopération du porc sur le marché de Montréal. L'abbé Jodoin incita les jeunes cultivateurs du cercle à suivre les Cours à Domicile et l'assemblée fut levée.

Roland FRAPPIER, sec.

Ferme-Neuve

Après la prière d'usage, le Secrétaire donna une causerie sur

la cuniculture. Il exposa les avantages à produire du lapin pour la viande et la fourrure. Les Etats-Unis importent annuellement 50,000,000 de peaux de lapin. D'où opportunité pour nous de produire cet animal, si nous voulons obtenir ce marché. Le Secrétaire invite les cultivateurs qui ont du foin à vendre, à adresser une requête au député fédéral pour qu'il cherche un débouché pour la vente de ce foin. L'assemblée est close par plusieurs chants interprétés par M. le Trésorier, M. le Secrétaire et M. Charles Crépeau.

E. DAoust, sec.

St-Roch d'Orford

Le cercle se réunit le 14 octobre, sous la présidence de M. J.-A. Sicotte. M. l'aumônier nous cite quelques conseils du Pape au sujet de l'Action catholique. On parle d'acheter des animaux de boucherie de l'Ouest.

Edouard BERGERON, sec.

Racine

A l'assemblée du 13 octobre, M. Joseph Desmarais président. L'on discute uniquement de la fondation d'une caisse populaire chez nous.

St-Damien de Brandon

M. J.-P.-A. Boucher préside la réunion du 19 octobre. M. l'aumônier nous entretient du programme du congrès général et des Cours à Domicile. Un jeune jacobin, M. Marcel Boucher, nous parle de l'organisation de la jeunesse agricole.

Hermas LAVALLEE, ptr. sec.

Saint-Denis

(Saint-Hyacinthe)

Dimanche, 4 octobre, les membres de l'U.C.C., de St-Denis-sur-Richelieu, sur la proposition de leur président, se rendaient à Ste-Rosalie pour visiter la Ferme de M. Donat Giard, lauréat de la Médaille d'Or du Mérite agricole. M. Giard accueillit chaleureusement ce groupe et se fit un plaisir de leur faire parcourir sa ferme en entier.

Les visiteurs furent à même d'admirer une ferme cultivée selon les méthodes préconisées par les Agronomes et de voir un beau troupeau de Holsteins pur sang.

Avant de quitter, M. Antonio Lamoureux, agronome, résidant à St-Denis, qui avait tenu à accompagner l'excursion, décora le lauréat de ses trophées et invita M. Napoléon Huard, président de l'U.C.C. de Saint-Denis, à prendre la parole. M. Huard sut remercier adroitement M. Giard de son accueil cordial et le féliciter de ses succès, qui dit-il, rejaillissent sur l'U.C.C. tout entière, puisque M. Giard est membre et président de l'U.C.C. de Sainte-Rosalie.

M. l'abbé H. Martel, aumônier de l'Union de Saint-Denis, fut aussi invité à dire quelques mots, ainsi que M. Amédée Jalbert, heureux gagnant de la Médaille d'Argent, et M. Téléphore Archambault, aussi gagnant d'une Médaille de Bronze.

Tous profitèrent de cette visite et furent heureux de rendre hommage au mérite d'un des leurs.

Coupure de \$1.00 par tête

SUR LE BETAIL PORTANT CORNES

Au premier mai, 1937.

Une circulaire émanant du bureau exécutif de l'Association des maisons de salaison, adressée récemment à tous les intéressés du commerce de bétail de boucherie vivant, déplore le fait que le nombre des bovins portant cornes, expédiés aux cours à bestiaux et aux abattoirs, va toujours croissant, nonobstant les lourdes pertes que les cultivateurs subissent résultant de la dépréciation de la qualité de la viande et des peaux, par suite des meurtrissures que s'infligent les animaux en cours de route et aux parcs à bestiaux.

On annonce de plus, qu'à partir du premier mai 1937, les acheteurs paieront UNE PIASTRE PAR TETE DE MOINS pour les bovins de boucherie portant cornes, pesant aux alentours de 400 livres et plus, poids vif. On estime que, par ce moyen, on incitera davantage les cultivateurs à décorner le bétail de boucherie, tout comme par le même procédé on est arrivé à éliminer pratiquement les agneaux non castrés du commerce.

Nous avons cru opportun désigner sans retard cette décision des acheteurs, afin que les cultivateurs prennent, dès à présent, les moyens à leur disposition pour s'éviter de subir cette coupure. Ces moyens sont simples d'ailleurs; il s'agit de scier les cornes du gros bétail de deux ans ou plus, et ce qui est de beaucoup préférable, empêcher les cornes de pousser chez les veaux en brûlant l'embryon avec du caustique. Voici comment procéder, l'opération est très facile lorsque le veau n'a que sept ou huit jours:

On rase les poils à l'endroit de l'embryon de la corne, où, au toucher, on sent comme une espèce de verrue. Après avoir enlevé le poil, on humecte légèrement la petite bosse, mais la bosse seule, et de manière à ce que l'eau ne coule pas sur la peau. On frictionne ensuite la tubérosité, l'emplacement de la corne avec de la potasse caustique, que le pharmacien vend sous forme de bâtons. A la rigueur, le caustique dont se servent les ménagères pour la lessive peut faire le travail. Ne pas y toucher avec les mains.

On frictionne à plusieurs reprises, et à deux ou trois minutes d'intervalle. Quand la partie frictionnée devient rouge à cause du sang qui y afflue, on fait une dernière friction qui est généralement le coup de grâce des cornes. Une huitaine de jours après, si l'on aperçoit une gale c'est que l'opération a réussi. Si la gale ne se montre pas on renouvelle l'opération.

Outre que cette opération vous permettra de retirer le prix maximum pour vos animaux elle offre également les avantages suivants:

Le bétail décorné a meilleure apparence; il est plus tranquille et profite mieux de l'alimentation, et, à soins égaux, donnera plus de profits. Par ailleurs, on place plus d'animaux décornés dans un même char, le transport en est rendu plus facile. Puis, à partir du premier mai, comme dit plus haut, les acheteurs paieront \$1.00 par tête de moins pour tous bovins de boucherie, portant cornes, expédiés sur les marchés.

LES COURS A DOMICILE DE L'U. C. C.

Texte de la causerie prononcée au Congrès général par M. Auguste Scott, secrétaire des Cours à Domicile.

Sachons mieux, pour aimer davantage. Cet axiome peut s'appliquer à beaucoup de choses; mais il s'applique surtout à l'agriculteur. Beaucoup de cultivateurs aujourd'hui ne peuvent aimer leur profession, puisqu'ils ne la connaissent plus. Les folies d'après guerre, le mirage des villes leur ont fait oublier que la vie calme de la campagne est bien supérieure aux tracasseries des villes. Heureusement la crise actuelle semble vouloir mettre fin à cet état de chose anormale.

Rapprochons-nous de la terre, connaissons-la davantage, cela nous permettra de constater tout ce qu'elle a fait pour nous, canadiens-français. En agissant ainsi nous comprendrons pourquoi nous devons aimer cette bonne terre canadienne, fécondée des sueurs et du sang de nos aïeux. Étudions donc les choses de l'agriculture, augmentons nos connaissances agricoles et nous aurons ainsi le meilleur moyen de ramener notre âme à la terre.

Le cultivateur a à sa disposition plusieurs moyens pour s'instruire: les Ecoles d'Agriculture, les conférences, les articles de journaux, etc., etc. Tous ont leur avantage, mais nous n'en voyons pas de plus à sa portée que les cours-à-domicile. Il m'a été très agréable de répondre à l'invitation de Monsieur Abel Marion, Président de l'U. C. C. et de venir vous parler des cours-à-domicile de l'U. C. C.

Je le ferai en vous montrant l'utilité des cours-à-domicile, l'organisation et le fonctionnement de ces cours par correspondance.

Qu'entend-on d'abord par cours à Domicile? Ce sont des cours d'agriculture préparés par des professeurs d'agriculture et publiés dans un journal agricole. Pour les cultivateurs du Québec et du Canada français, ces cours ont été organisés par l'Union Catholique des cultivateurs et sont actuellement préparés par les professeurs de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière et publiés dans "La Terre de Chez Nous"; journal de l'U. C. C.

Utilité des Cours à Domicile

Mais, nous dira-t-on, est-ce que ces cours par correspondance sont bien nécessaires, avec nos écoles d'agriculture distribuées aux quatre coins de la province? Pour répondre à cette objection, contentons-nous de rappeler les paroles de M. l'abbé Barjallé, aumônier régional de la Jeunesse Catholique de Toulouse, France, initiateur des Semaines Agricoles, créateur de l'Ecole Supérieure d'Agriculture du Sud-Ouest de Purpan, et fondateur des Etudes Agricoles par correspondance.

Monsieur l'abbé Barjallé prétendait que la solution du problème de la formation scientifique des jeunes agriculteurs n'est pas d'ordre scolaire. L'école, en effet, très coûteuse aux organisateurs et aux parents des élèves, n'atteindra jamais qu'une minimité et elle risque de déraciner totalement l'enfant.

Nous ne voulons aucunement critiquer l'enseignement que l'on donne dans nos écoles d'agriculture. Loin de là, on ne saurait trop encourager et propager ce genre

d'enseignement, mais il y a une chose qui demeurera toujours, c'est que tout un groupe de jeunes agriculteurs ne pourra jamais bénéficier de cet enseignement qui leur serait si utile. Ils ne peuvent quitter la ferme, pour une raison ou une autre: manque de ressources financières, obligations familiales etc. Toutes ces circonstances dresseraient contre eux un mur infranchissable qui les empêcherait d'arriver à une bonne formation agricole, s'il n'y avait pas à leur disposition les cours-à-domicile.

En effet dans ces cours, c'est le professeur qui va trouver l'élève chez lui et va lui donner les notions essentielles de sa profession. Après avoir vaqué à ses occupations journalières, l'élève utilisera quelques-uns de ses moments libres, pour entrer en tête à tête avec son professeur qui, dans la circonstance, sera un journal ou une brochure quelconque.

Ces cours, associés aux réunions des Cercles d'étude de l'U. C. C., constituent un des meilleurs moyens d'enseignement agricoles. Si l'élève s'est buté à une difficulté, il y aura toujours le secours de ses associés ou de l'aumônier, pour lui faire surmonter la difficulté.

Ils permettent à des personnes âgées, à des jeunes filles et même à des éducatrices de prendre des notions d'agriculture, qu'elles n'auraient jamais pu aller puiser dans une école d'agriculture.

Ils pourraient être aussi utiles à nos écoles d'agriculture, pour recruter de très bons élèves. Ne serait-il pas possible d'aider d'une façon ou de l'autre les meilleurs élèves de ces cours, pour leur permettre de continuer, s'ils le désirent, leurs études dans une école d'agriculture? Les Tausignant de Lotbinière, les Bienvenue de Rouville et bien d'autres ont eu de beaux succès dans les cours-à-domicile, avant de venir passer deux ans à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne, et décrocher leur diplôme d'agriculture, avec les plus forts pourcentages jamais obtenus.

Les Cours à Domicile à l'étranger

Bon nombre de pays ont reconnu l'utilité de ces cours par correspondance et les ont organisés chez eux. Qu'il me suffise de dire qu'il y avait en France, en 1924, au-delà d'une vingtaine de cours de ce genre organisés par différents groupements syndicaux et Ecoles d'agriculture. D'autres pays d'Europe, comme le Danemark, imitent la France. Aux Etats-Unis plusieurs Universités ont leur section de cours par correspondance.

Je crois que ces différentes constatations sont suffisantes pour démontrer l'extrême utilité de ces cours. Passons, si vous le voulez bien, à l'organisation et au fonctionnement de ces cours chez nous.

La fondation

Ce genre d'enseignement est plutôt récent, puisqu'il remonte à peine à 1928. Il nous fait plaisir de souligner ici que cette heureuse initiative est due à Monsieur Albert Rioux, ancien président de l'U. C. C., et sous-ministre de l'agriculture, à la suite d'une suggestion que lui faisait Monsieur l'abbé Lionel Groulx, en mars 1928. En effet, celui-ci trouvait dans le numéro de février des "Etudes de Paris, un article de Monsieur Marc Dubruel, traitant des Etudes Agricoles par corres-

pondance". Voilà, se dit-il, un sujet intéressant pour les cultivateurs de Québec. S'adressant à Monsieur Albert Rioux, il lui envoya ce numéro de la revue et lui demanda s'il y aurait possibilité d'organiser une chose analogue chez nous. Quelques semaines plus tard, Monsieur Albert Rioux répondait à cette invitation, en écrivant un article, sur l'organisation des Cours-à-Domicile, dans notre province, devant paraître dans "l'Action Canadienne-Française Malheureusement sur ces entrefaites, cette revue mensuelle cessa sa publication et l'article ne parut pas.

Dix mois plus tard, l'U. C. C. organisait son journal "La Terre de Chez Nous". Voici ce que le R. P. Lebel écrivait dans le numéro programme du 15 février 1929: "Dans le but d'étendre à tous les cultivateurs, jeunes et vieux, les avantages de nos Cercles d'Agriculture, l'U. C. C. organise actuellement un cours régulier d'agriculture; il est confié à la direction du R. P. Louis-Marie de l'Institut Agricole d'Oka".

Les Cours-à-Domicile avaient vu le jour... les idées émises par Monsieur Rioux commençaient à se réaliser.

Le R. P. Louis-Marie organise dans la "Terre de Chez Nous" une page de technique agricole; on y traite de différentes questions agricoles: industrie domestique, comptabilité agricole, construction rurale, horticulture, industrie animale, etc. Le 1er mai 1929, commença dans "La Terre de Chez Nous", le premier cours spécial sur "L'Élevage du Bétail laitier" par le Fr. Isidore. Avec "La Terre de Chez Nous" du 29 mai 1929, commença le deuxième Cours Spécial sur "les Pommes de Terre" par M. Bernard Baribeau.

Dans ce temps, Monsieur Rioux reprend en substance son travail destiné à l'Action Canadienne-Française et demande dans un "Chez Nous" du 15 mai 1929, la transformation de la page de technique agricole, en une page de Cours-à-Domicile.

Le 26 juin 1929, les Cours-à-Domicile sont assez vieux pour être lancés dans le grand monde! En effet, "La Terre de Chez Nous" de ce jour, nous apprend que trois Cours-à-Domicile différents vont bientôt commencer: "Cours Général d'Agriculture" par l'Institut Agricole d'Oka, "Cours d'Aviculture", par le Fr. Wilfrid, et "Cours d'Apiculture" par le R. P. Maur. On indique les conditions d'admission et ce qu'il faut faire pour suivre ces cours. Ils se continuent sans interruption, jusqu'en février 1931.

Au mois de janvier 1931, les directeurs de l'U. C. C. entrent en pourparler avec les autorités de l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne, pour leur demander si les professeurs de cette institution voudraient bien donner à leur tour certains Cours-à-Domicile. L'offre est acceptée et l'Office des Renseignements de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne commence, le 4 février 1931, la publication du 6ème Cours-à-Domicile de l'U. C. C. Ce cours général d'Agriculture se termine le 26 juin 1932.

On décide alors de suspendre les leçons, durant les mois d'été, pour ne les reprendre qu'à l'automne. En novembre 1932, on commence la publication du 7ème Cours-à-Domicile sur "L'Économie Rurale" par M. Charles Gagné. Ce cours, comprenant 24 leçons, se termine en avril 1933.

La Bière Qui Vous Réjouit



Brassée Depuis 1790

TRAPPEURS! OBTENEZ CE MAGNIFIQUE NOUVEAU "DOMINION TRAPPER"



Gratuitement!

Il vous aidera à recevoir PLUS DE DOLLARS POUR VOS FOURRURES!

Le nouveau "DOMINION TRAPPER" de Simpson est différent de toute autre publication de ce genre imprimée en français. Il contient des nouvelles et illustrations de chasse à piège. Aussi des suggestions et conseils venant de vos frères-chasseurs. Il décrit comment attraper au piège pour faire de plus grands profits... et donne plus de détails au sujet du nouveau service direct de Simpson qui vous aide à obtenir pour vos peaux brutes les prix les plus élevés du marché. Votre exemplaire est GRATUIT. Envoyez le coupon de suite.

Les expéditeurs du Québec peuvent maintenant aussi en profiter! Le service de vente des peaux brutes Simpson a donné tant d'avantages aux expéditeurs de fourrures dans la Province d'Ontario, que nous l'avons étendu de manière à inclure aussi la Province de Québec. Agissant en qualité de votre agent, Simpson vous obtient les meilleurs prix et un paiement comptant prompt. Les prix plus avantageux sont souvent obtenus par nos agences à l'étranger, où les prix de vente sont ordinairement plus élevés que ceux offerts au Canada. Permettez-nous de vous aider aussi! (Ce service est limité aux Provinces d'Ontario et de Québec)

Form for requesting the Dominion Trapper magazine, including fields for name, address, and province.

L'année suivante, les directeurs de l'U. C. C., voulant développer le sens de la coopération et faire connaître davantage les Caisses Populaires et le crédit agricole, demandent à l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne, s'il ne serait pas possible de publier le 8ème Cours-à-Domicile sur ce sujet. Monsieur Charles Gagné est encore chargé d'écrire ces leçons, qui paraissent de novembre 1933 à avril 1934.

Avec la fin de ce cours, les élèves avaient étudié les principaux sujets concernant leur profession. Durant l'été 1934, on élabore le programme du 10ème Cours-à-Domicile. Il fut décidé que ce cours toucherait à toutes les principales branches de l'agriculture; il fut divisé en quatre parties de 24 leçons, devant paraître durant les mois d'hiver. La première partie, traitant du sol et de la plante, a paru de novembre 1934 à avril 1935, la deuxième, consacrée aux animaux, s'est terminée au mois d'avril dernier, la troisième, étudiant l'aviculture, l'horticulture et l'apiculture, commence à paraître dans la "Terre de Chez Nous" de cette semaine, pour finir en avril 1937, enfin dans la dernière partie, il sera question d'économie rurale, de novembre 1937 à avril 1938.

Nous venons d'esquisser un bref historique des Cours-à-Domicile de l'U. C. C.; nous croyons qu'il serait opportun maintenant de faire connaître comment ils fonctionnent et les succès qu'ils ont remportés.

Le fonctionnement

Nous devons d'abord dire que les méthodes d'enseignement et de contrôle ont passablement évolué, depuis le commencement. Les deux premiers cours étaient plutôt sous forme d'articles de journal.

Une fois les cours donnés, on ne s'occupait pas de s'enquérir ou nombre d'élèves qui l'avaient suivi, ni comment ils l'avaient étudié.

En 1929, lorsque l'Institut Agricole d'Oka commença ses trois Cours-à-Domicile, l'organisation et la forme en furent changées. On demanda d'abord aux élèves qui voulaient suivre ces cours d'envoyer leur nom au secrétaire des cours. On leur fit remarquer que ces cours étaient gratuits et qu'il ne leur suffisait que de recevoir le journal où étaient publiés ces cours. Ils furent publiés sous forme de catéchisme agricole, c'est-à-dire sous forme de questions et réponses. A chaque mois ou à peu près, on publiait dans "La Terre de Chez Nous" un questionnaire, portant sur la matière traitée dans les quelques leçons précédentes. Les élèves inscrits devaient répondre le plus tôt possible à ces questions et renvoyer leurs réponses au secrétaire des cours. Les copies étaient corrigées et les résultats paraissaient dans "La Terre de Chez Nous". Les élèves qui avaient répondu d'une façon satisfaisante à un certain nombre de questionnaires avaient droit à des récompenses et à un diplôme, à la fin du cours.

L'inscription des élèves se fit très nombreuse, puisque 10,500 envoyèrent leur nom au secrétaire. Cependant l'enthousiasme des premiers jours ne dura pas longtemps; en effet, à peine 157 élèves persistèrent jusqu'à la fin, pour mériter un diplôme.

Un changement s'imposait, pour éliminer l'inscription des élèves qui n'étaient pas sérieux et pour conserver l'enthousiasme des autres. C'est ce que fit l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne, lorsqu'elle prit la direction des cours, en 1931. Ils sont main-

(Suite à la page 7)



Pauvreté de langage

Mauvaise prononciation. — Expressions "comme ça vient."
— Conversations vides. — Le langage doit être l'expression d'idées.

Bébé commence à parler : sa petite langue n'a pas encore fait beaucoup de gymnastique et elle a quelque mal à se plier aux caprices de prononciation du français; trop souvent la maman croit l'aider en enseignant des mots déformés : ceval pour cheval, tu-ture pour voiture, etc., si bien, que l'enfant grandit et garde ces niaiseries: ajoutez à cela l'habitude de donner un surnom et le "Petit", le "Zon" ou "Fanfan" est prêt à se marier et il attire sur lui le ridicule !

Il n'est pas plus difficile de dire moi que "moé", de remporter la chaudière que de "ramener la cheguière"; nous avons une certaine gêne de bien parler: peur de faire rire de soi, crainte de passer pour frais, nous avons aussi une bonne dose de paresse !

Le bon langage devrait être une mesure à l'ordre du jour au foyer et à l'école. Pourquoi tolérer que l'on nomme les objets : l'affaire, la chose, la machine, etc.? Ou même que l'on emploie un mot anglais mal prononcé plutôt que de se donner la peine de chercher l'équivalent français ? Quand se préoccupe-t-on de se bâtir une phrase grammaticale, de trouver l'expression juste qui exprime exactement ce que l'on pense ?

Faudrait-il gronder les enfants de leurs défauts de langage après avoir écouté la conversation des adultes ? J'en doute. Ce qu'il s'en tient de discours vides, de propos insignifiants sur la même ritournelle, à commencer par la température, la mode et le bébé. Ces conversations sont une routine, elles n'exigent aucun effort intellectuel et n'apprennent rien non plus !

Certains prétendent qu'il est fort difficile, pour une femme, de tenir une conversation intéressante sans se permettre quelques petites bouchées de prochain... Les potins sont intéressants pour celles qui placent leur plus haut intérêt à monter la garde en arrière du rideau, pour avoir quelque chose d'épatant à raconter à leur voisine. "Pensez-vous, ma chère?", puis un soupir, un silence, enfin une phrase qui sent le sous-entendu... Non, non, je ne juge pas la gent féminine agricole de cette façon et nous avons nombre de mères qui détestent les cancans et répriment sévèrement les tendances de leurs enfants quant aux "rapportages".

Si l'on dit que la bouche parle de l'abondance du cœur, l'on peut dire aussi qu'elle parle aussi de l'abondance de l'intelligence et du jugement. Alors, ne croirait-on pas que ces deux facultés sont souvent anémiées ?

Manquerions-nous à ce point de fierté personnelle que nous irions jusqu'à négliger totalement d'offrir à ceux qui nous écoutent, des idées intéressantes ? Nous serions d'ailleurs les premiers bénéficiaires de cette culture !

La société vaut ce que valent les individus; la chaîne n'est pas plus forte que son anneau le plus faible... alors, pourquoi se fier sur les autres pour aller de l'avant ?

Parlons correctement, parlons de choses intéressantes et instructives !

MARGOT

La production d'outils et de machines de ferme a atteint en 1935 la plus grande valeur qu'elle ait connue depuis 1930, savoir \$13.692.476. Trente-quatre fabriques fonctionnaient, se répartissant ainsi: 25 dans l'Ontario; 5 dans le Québec; 3 au Manitoba, et 1 dans l'Île du Prince-Edouard.

Le nombre de bestiaux de race pure enregistrés par le Bureau national canadien de l'enregistrement des bestiaux et approuvés par le Ministre de l'Agriculture, pendant le mois de septembre 1936, est de 6.656. Pour les huit mois de 1936 finissant en septembre, le nombre est de 58.469.

Boerinnenbond

ASSOCIATION DES FERMIERES (Belgique)

1906 Première fondation locale.
1909 Première "Journée de la Fermière".
1911 Fondation...
Article 2 des statuts : à travailler pour le bien-être spirituel, moral et social de ses membres. à leur développement, leurs intérêts professionnels, et leur prospérité matérielle.

Année	Cercles	Membres
1911	21	2274
1920	220	21161
1925	640	66944
1930	874	94838
1935	964	119906

L'ACTION

1.—Publication mensuelle de "DE BOERIN" (La Fermière), 32 pages, plus de 82,000 numéros.
2.—Conférences : parfois 100 à la fois. Depuis la fondation (sans compter les années de guerre où les assemblées étaient interdites et rendues impossibles par l'ennemi) 49,455. Avec une élite de 380 conférencières (femmes) qui se réunissent chaque année pour des journées d'études.

3.—La Journée de la Fermière. Ces journées constituent des jours de triomphe pour les organisations de fermières; des milliers de femmes y assistent et sont honorées par la présence des évêques. Toutes retournent à leurs occupations glorieuses avec un nouveau courage; elles ont puisé de nouvelles énergies, pour la réalisation de leur idéal.

4.—Les cours d'hiver : puériculture, la coupe, la cuisine, basse cour, la laiterie, alimentation des animaux, jardinage, hygiène, soins médicaux etc. Pas moins de 2530 de ces cours suivis par 47.336 élèves.

5.—Par des publications : ex : soins de la mère et de l'enfant. La coupe, le soin du lait, notre livre de cuisine déjà au 9e tirage avec une circulation annuelle de 10.000. Notre livre de tricotage avec une nouvelle édition annuelle de 15.000.

6.—Les retraites fermées. — Les mères et les filles séparées, et adaptées à l'action et à l'esprit de la section. Depuis 1922 : 658 suivies par 25.188 fermières.

7.—La formation de la direction locale à l'aide de journées d'étude et cercles d'étude régionaux. Par la feuille de direction "Notre Guide" et par les jours de recollection et les journées d'études pour les directrices régionales.

Parmi les nombreuses initiatives, mentionnons encore :
DOMAINE RELIGIEUX :
La récitation du chapelet en famille.

PUERICULTURE :
Consultation au sujet des nouveaux-nés.

Cours pour les soins à donner à la mère.

Cours pour les soins à donner à l'enfant.

La formation et le placement de sages-femmes diplômées.

MENAGER AGRICOLE :
Cours spéciaux aux écoles normales.

Concours, expositions.

Et la plus belle fleur : L'aide dans le ménage", superbe travail de charité fraternelle, vraie, pratique, idéale. Par là, on aide les compagnes du cercle, on les remplace quand le besoin se fait sentir.

Le jour des morts

Quand le doux rossignol a quitté les bocages,
Quand le ciel gris d'automne, amassant ses nuages,
Prépare le linceul que l'hiver doit jeter
Sur les champs refroidis, il est un jour austère
Où nos coeurs, oubliant les vains soins de la terre,
Sur ceux qui ne sont plus aiment à méditer.

Donnez donc en ce jour, où l'Eglise pleurante,
Fait entendre pour eux une plainte touchante,
Pour calmer vos regrets, peut-être ces remords;
Donnez, du souvenir ressuscitant la flamme,
Une fleur à la tombe, une prière à l'âme,
Ces deux parfums du ciel qui consolent les morts.

Priez pour vos amis, priez pour votre mère,
Qui vous fit d'heureux jours dans cette vie amère.

Et prenant ce tribut, un ange aux blanches ailes,
Avant de le porter aux sphères éternelles,
Le dépose un instant sur les tombeaux amis;
Et les mourantes fleurs du sombre cimetière,
Se raniment soudain au vent de la prière,
Versent tous leurs parfums sur les morts endormis.

Octave CREMAZIE

Pointe de bas Le livre de compte de compte

DU CULTIVATEUR LAITIER

Pour la description de cette partie du bas, nous commençons également par la pointe la plus facile à tricoter et la plus souvent employée.

Avant de commencer n'importe lequel genre de pointe, répartissez bien en 4 parties égales les mailles que vous avez sur les aiguilles.

Faites une diminution avec la 4e et la 3e maille avant la fin de la 1ère et de la 3e aiguille, et tricotez uni les 2 dernières mailles ainsi que les deux premières mailles de la 2e et de la 4e aiguille et faites une rétrécie en rabattant la 3e sur la 4e. Faites au commencement 2 tours unis après chaque tour avec des rétrécies; plus tard seulement un tour.

Lorsque vous n'avez plus que 4 mailles sur une aiguille, réunissez les sur 2, dans le sens de la largeur du bas et tricotez-les 2 à 2 sur l'envers du bas.

AUTRE MODELE :

Répartissez les mailles par 8, 10 ou 12. En admettant qu'elles soient divisibles par 10, vous tricotez 8 mailles unies, vous rétrécissez la 9e et la 10e, vous tricotez de nouveau 8 mailles, vous faites encore une rétrécie et ainsi de suite sur tout le tour.

Puis faites autant de tours unis que vous avez laissé de mailles entre les deux rétrécies. Dans les tours de diminution suivants, vous aurez une maille de moins entre chaque rétrécie de sorte qu'au 2e tour, il vous reste 7 mailles d'intervalle, et vous tricotez 7 tours unis et ainsi de suite jusqu'à la 7e rétrécie, où il reste 2 mailles suivies de 2 tours. Lorsqu'il n'y a plus que 4 mailles sur une aiguille, passez-les à l'envers du bas et arrêtez-les par une chaîne de mailles.

Le livre de comptes du cultivateur laitier qui a été préparé pour servir à la poursuite de l'enquête sur le prix de revient du lait dans l'Ontario, est basé sur les recommandations des quatre sociétés de produits laitiers de l'Ontario, savoir, l'Association des producteurs de lait concentré, l'Association des patrons fromagers, et la Ligue des producteurs de lait entier. Le but de cette enquête, exposé par le Comité du prix de revient du lait, peut se diviser sous trois entêtes :

10. — Déterminer le prix de revient, dans tous les secteurs de l'Ontario et pour tous les marchés, afin que les différents groupes de producteurs soient mieux en mesure d'étudier leurs problèmes de vente.

20. — Rassembler des données exactes relatives à l'industrie de la production du lait et aux conditions économiques de ceux qui sont intéressés dans la production du lait, afin que la question puisse être traitée en connaissance de cause.

30. — Attirer l'attention sur les détails de l'organisation des fermes laitières, la direction, les frais, les revenus, et trouver les moyens pour les cultivateurs d'augmenter les revenus nets de l'entreprise.

Le livre de comptes a été préparé en collaboration par les Services de l'économie agricole et de l'industrie laitière du collège d'agriculture de l'Ontario, à Guelph, et la Division de l'économie du Ministère fédéral de l'agriculture d'Ottawa. Il a été présenté en dernière analyse au comité du prix de revient du lait et approuvé sans aucune modification. C'est le même comité qui a payé les frais d'impression.

Ext. des Ouvrages de Dames.

Le cardinal Villeneuve, l'hon. Bona Dussault...

(Suite de la page 3)

détails sur les combats que dut soutenir le fondateur des Caisses rappela que la première journée pendant laquelle la Caisse fonctionna se termina avec un dépôt total de \$26, dont \$20, avaient étéournies personnellement par M. Desjardins. Aujourd'hui les Caisses ont un actif de \$12,500,000, un capital de \$3,000,000 et un fonds de réserve de \$550,000. M. Vaillancourt refuta aussi des arguments que l'on adresse aux prêtres en leur disant qu'ils désirent dominer les Caisses; c'est tout à fait erroné, dit M. Vaillancourt et il appuya ses dires de sérieuses preuves.

L'orateur fut remercié par M. Lalonde, ancien président général de l'U.C.C.

Avant de passer à l'étude des résolutions du congrès, les assistants posèrent quelques questions. M. Vaillancourt sur toutes sortes de cas qui intéressent les Caisses Populaires.

QUATRIEME SEANCE

A l'issue de la dernière séance du congrès de l'U.C.C., quelqu'un pouvait l'extrême bienveillance et la sympathie véritable qui avaient régné tout au long des assises annuelles de l'Association professionnelle des cultivateurs. Le fait veut d'être souligné non pas parce qu'il est imprévu ou étonnant, mais parce qu'il révèle l'état d'esprit dans lequel se poursuit l'œuvre agricole. En effet, la journée d'hier fut consacrée à la lecture des résolutions du congrès et à leur discussion. Or, les questions qui furent traitées touchaient de la manière la plus immédiate aux intérêts vitaux des agriculteurs. Et la solution des problèmes qui se posent est urgente et tous le comprennent très bien; il fallait adopter des positions bien définies sur certains points, telle, par exemple, la classification des produits de la ferme. Enfin, les congressistes qui prirent part aux débats prouvaient par le fait même leur esprit progressif et éclairé des choses de la terre; ils font partie de l'élite nationale et parlent en connaissance de cause; pour la plupart, ils sont membres ou officiers des cercles d'études de l'U.C.C.

On voit que dans ces conditions la discussion pouvait s'élever rapidement à un degré de tension assez haut. Cependant, aucun sentiment de mesentente ou d'agressivité ne se manifesta, même lorsque les opinions s'opposaient parfois nettement. C'est que tous les membres du congrès participent à un même idéal de charité et de coopération, base nécessaire de tout progrès. Il est évident que dans ces dispositions d'esprit ne se rencontrent pas chez tous les membres de l'U.C.C. Mais ceux-ci qui ont suivi les séances du congrès sont des convaincus dont l'action se fera sentir sur les autres travailleurs du sol.

Parmi les résolutions qu'adopta le congrès il en est qui méritent mention spéciale. Ainsi on demandera aux autorités compétentes d'unifier les diverses sociétés agricoles, de rassembler les forces des agriculteurs dans une seule association, l'U.C.C. L'établissement d'un office de vente des produits de la ferme, l'organisation de l'achat en coopération des machines agricoles, l'exploitation obligatoire des terrains miniers et des pouvoirs hydrauliques, le maintien d'une politique de colonisation basée sur un plan organique, la répression de toute propagande et activité communistes, la lutte contre certains débits de boissons alcooliques, la clarification de tout le beurre de beurrieres vendu sur les marchés publics, voilà quelques-uns des principaux points sur lesquels portent les résolutions du congrès.

La séance était sous la présidence d'honneur de M. le Chanoine Moïse Clermont, aumônier diocésain de Joliette, et curé de St-Barthélemy. A la fin de la séance, M. le chanoine prit la parole et donna les conclusions qui ressortaient des débats qui venaient d'avoir lieu. Il indiqua les points sur lesquels les cultivateurs doivent porter une attention particulière: la coopération, sa nécessité, son esprit et son étude. Il mentionna aussi certains autres problèmes, tel celui de l'enseignement moyen de l'agriculture. M. Abel Marion lui remit en

Groupe de délégués au congrès annuel de l'U. C. C. à Québec



Première rangée, de gauche à droite, M. l'abbé Philibert Grondin, M. R.-M. Pucet, secrétaire, M. Alfred Hardy, premier vice-président, M. Abel Marion, président, le R. P. Deguire, S.J., M. Aldéric La londe. (Photo de l'Action Catholique)

suite une plaquette de bronze, don des Prévoyants du Canada, à l'aumônier du cercle d'études de l'U.C.C. qui aura le plus de membres titulaires d'un diplôme des cours à domicile, en agriculture, dont il fut question pendant la séance du matin.

Lorsque toutes les résolutions eurent été adoptées... ou refusées, le R. P. Alphonse Deguire, s.j., aumônier général de l'U.C.C. prit le fauteuil présidentiel pour diriger les élections du bureau de l'Union, pour le prochain exercice. Tous les officiers furent réélus à l'unanimité.

M. Abel Marion, Ste-Hedwidge, Compton, président général;

M. Alfred Hardy, St-Basile, Portneuf, 1er vice-président général;

M. Georges-H. St-Cyr, Nicolet, 2e vice-président général.

Dans trois diocèses où l'Union n'est pas encore complètement formée, on a réélu les présidents qui sont en train de constituer une section dans leur territoire respectif. Ce sont: M. Ferdinand Desjardins, l'Annonciation, diocèse de Mont-Toronto; M. W. Benoit, Luskville, Ottawa; R. P. Joseph, cistercien, Val d'Espoir, Gaspé.

Puis le R. P. Deguire donna les conclusions de tout le congrès. Il compara ces réunions annuelles à une ascension sur une sorte de mont Thabor d'où l'oeil aperçoit mieux les perspectives et mesure le chemin parcouru. Il nota que les résolutions devenaient de plus en plus sérieuses parce que les membres de l'U.C.C. comprenaient de mieux en mieux que l'intérêt général doit primer le particulier.

La séance était sous la présidence active de M. Jos Cotnoir qui dit quelques mots au début.

L'assemblée prit fin par une courte allocution de remerciement de la part du président réélu. Celui-ci se dit très ému de la confiance qu'on lui témoigne et assura les congressistes de son dévouement.

Les cours à domicile...

(Suite de la page 5)

tenant publiés sous forme d'articles, mais chaque leçon est suivie d'un questionnaire. Pour trouver les réponses à ces questions, l'élève est obligé de lire et relire chaque leçon attentivement. On conseille aux élèves d'étudier leurs leçons en groupe, à leur réunion de cercle, sous la direction de leur aumônier. Comme pour les cours précédents, les élèves doivent envoyer leur nom au secrétaire. Ces cours sont gratuits, il suffit d'être membre ou fils de membre de l'U.C.C. et de recevoir "La Terre de Chez Nous", pour se les procurer.

Pour se rendre compte des connaissances acquises par les élèves, on leur fait subir des examens. Quand environ la moitié des leçons ont été publiées, le secrétaire fait connaître aux élèves, par "La Terre de Chez Nous", la date de l'examen de cette première partie. Cet examen doit se passer partout, le même jour. Il demande en même temps aux élèves de

lui envoyer le nom d'une personne responsable, qui voudra bien se charger de leur faire passer cet examen. Les retardataires peuvent s'inscrire, en envoyant le nom de leur surveillant, qui est ordinairement l'aumônier du cercle ou le curé de la place.

Le secrétaire prépare alors une série de questions, choisies dans les questionnaires qui se trouvent à la fin de chaque leçon. Ces questions sont envoyées aux surveillants désignés par les élèves, sous une enveloppe scellée, que le surveillant devra ouvrir seulement dans la salle où se passe l'examen.

Après avoir pris connaissance des questions, l'élève doit y répondre au meilleur de sa connaissance, sans s'inspirer d'aucune note, ni de ses voisins. C'est au surveillant de voir à ce que ce règlement soit bien observé. Une fois que les élèves ont fini d'écrire leurs réponses, ils remettent leur copie au surveillant; celui-ci les met sous enveloppe et les envoie immédiatement au secrétaire des cours.

Toutes ces copies sont corrigées et annotées par le secrétaire, qui les retourne ensuite à chacun des surveillants. Chaque élève, ayant conservé 35% des points, reçoit avec sa copie corrigée, une Carte-Certificat, indiquant son nom et le nombre de points conservés.

A la fin du cours, c'est-à-dire vers la fin d'avril, les élèves sont obligés de passer un autre examen, sur la deuxième partie de la matière. Cet examen se passe de la même manière que le premier.

Pour recevoir le diplôme, qui est distribué à la fin de chaque année, les élèves doivent posséder deux Cartes-Certificat, formant un total de 100 points; en d'autres termes, l'élève doit avoir conservé au moins 50% de ses points. Ceux qui conservent 66% méritent leur diplôme avec la note "Distinction"; ceux qui obtiennent 80% méritent la note "Grande Distinction"; ceux qui atteignent 90% et plus, voient, sur leur diplôme, la note "Très Grande Distinction".

Depuis que les Cours-à-Domicile ont subi les changements, apportés par l'Ecole Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne, il est intéressant de noter leur popularité sans cesse grandissante. En effet, pour le Cours Général d'Agriculture de 1931-32, 60 élèves se sont inscrits; sur ce nombre, 322 ont passé leurs examens. Le cours d'Economie Rurale de 1932-33 a vu l'inscription de 3,000 élèves, dont 1,500 se sont présentés aux examens. Pour le cours de Coopération, Caisses Populaires, Crédit Agricole de 1933-34, le nombre d'inscrits fut de 4,500 et sur ce nombre 3,200 passèrent leurs examens. Depuis 1934, le nombre des élèves inscrits semble vouloir se maintenir vers les 3,000, avec une présence, aux examens d'en-

le célèbre aliment producteur d'énergie à la saveur délicieuse

SIROP de BLÉ-D'INDE (MAÏS) EDWARDSBURG CROWN BRAND

Un produit de The CANADA STARCH COMPANY Limited
Écoutez les "Syrup Symphonies" du Lundi soir de 8 à 8.30 E.S.T.

viron 2,500. Les cours de cette année, vue leur actualité, nous permettent de croire qu'ils seront suivis par le plus grand nombre d'élèves jamais vus.

L'oeuvre des Cours-à-Domicile

Nous pouvons donc dire sans crainte que les Cours-à-Domicile de l'U. C. C. ont été un succès et qu'ils ont contribué pour beaucoup au développement intellectuel des cultivateurs de notre province. En effet, depuis 7 ans, au delà de 10,000 cultivateurs, jeunes et vieux, se sont intéressés à leur affaire et ont étudié les choses de leur profession. Ces cours ont contribué et contribueront pour beaucoup, dans l'avenir, à la création de cette élite agricole, dont nous sentons tant le besoin chez nous. Par eux, il a été possible d'intéresser la jeunesse campagnarde et de montrer aux plus vieux que la science agricole est aussi nécessaire que deux bras vigoureux, pour bien cultiver une terre.

Ils serviront ensuite certainement à créer une mentalité terrienne, dans nos différentes maisons d'enseignement. Les connaissances et l'intérêt qu'ont pris les quelques centaines de prêtres éducateurs, de religieuses, de frères enseignants, d'institutrices ne manqueront pas d'influencer favorablement leur enseignement, au point de vue agricole.

Plusieurs agronomes mêlés aux organisations de jeunes ont pu se rendre compte des bons effets de ces cours par correspondance et reconnaissent qu'ils contribuent pour beaucoup à l'instruction des jeunes cultivateurs.

Si les succès remportés par les Cours-à-Domicile, jusqu'à date, sont très encourageants, ils ne sont tout de même pas rendus à leur apogée. Il faudrait que tous ceux qui s'intéressent au relèvement de la classe agricole, fassent leur part, pour les faire connaître davantage et contribuer à leur expansion.

Pourquoi chaque cercle de l'U. C. C. n'aurait-il pas son groupe d'élèves qui suivraient les Cours-à-Domicile? Les aumôniers, pré-

LAMES DE TONDEUSES AIGUISEES

- Les lames émoussées de TOU-
- TES les MARQUES peuvent être
- remises à point, tout comme
- neuves, si elles sont envoyées à
- notre fabrique de Toronto pour
- être aiguës. Service prompt
- et travail garanti.
- Lames de tondeuses à cheval,
- 40c. chacune; la paire... 75c.
- Tondeuses de barbière ou ton-
- deuses de fanon, la paire 75c.
- Lames de tondeuses à mouton,
- la paire... 35c.
- Couteaux... 10c.
- Uelgnes... 25c.
- Envoyez vos lames par colis
- postal. Inscrivez sur le paquet
- vos noms et le nôtre. Écrivez-
- nous les instructions voulues en
- y incluant un timbre pour le
- retour du paquet.

FLEXIBLE SHAFT CO., LTD.
341 Weston Road, South
Toronto, Ont.

Fabricants des couteaux
Tondeuses STEWART

sidents ou secrétaires auraient là un bon moyen pour rendre leurs séances de cercle intéressantes en même temps qu'instructives. Je pourrais vous donner les noms de bien des aumôniers qui, tout en faisant un succès des Cours-à-Domiciles, ont rendu les séances de leur cercle très vivantes et très suivies. Demandez, entre autres, à MM. les abbés Roy, de St-Hubert et Langlais de Barraute, si les Cours-à-Domicile n'ont pas suscité un intérêt sans cesse grandissant, parmi les membres de leur cercle.

Permettez-moi, en terminant, de féliciter chaleureusement tous les promoteurs de cet heureux mouvement de renaissance agricole.

Nous devons d'abord des félicitations à Monsieur l'abbé Groulx et Monsieur Albert Rioux, pour avoir émis l'idée de créer un tel organisme dans notre province. Nous devons aussi remercier le Ministère de l'Agriculture, qui par ses généreux octrois, permit à l'U. C. C. d'organiser et de développer ses Cours-à-Domicile. Quand bien même l'Union Catholique des Cultivateurs n'aurait organisé que ses Cours-à-Domicile, disait quelqu'un, elle aurait sa raison d'être et aurait beaucoup mérité de la province.

Auguste SCOTT.

Voeux et résolutions du congrès général

Le congrès général de l'U. C. C. a adopté cette année, comme c'est la coutume, un certain nombre de voeux et de résolutions. Ces demandes s'adressent à l'association elle-même, aux gouvernements fédéral et provincial. Elles touchent à une foule de questions agricoles, entre autres la coopération, le syndicalisme, le crédit agricole, etc. Nous donnons ci-après le texte de toutes les demandes qui ont été formulées par les cultivateurs réunis en congrès.

BILINGUISME

1o L'U. C. C. demande que le gouvernement fédéral nomme un bilingue au poste de bibliothécaire adoint à la bibliothèque technique du

ministère d'agriculture, à Ottawa.

2o Demande est faite au gouvernement provincial d'exiger que tous ses employés sachent le français et d'envoyer des chèques libellés en français à tous les Canadiens français.

COLONISATION

1o Demande est faite aux autorités de faire entrer la réserve de canton de Nèdelec dans le domaine de la colonisation.

2o Demande est faite au gouvernement provincial de continuer une politique généreuse de colonisation, avec un budget extraordinaire, basée sur un plan d'ensemble bien arrêté et de donner la préférence aux fils de cul-

tivateurs.

3o Demande est faite au gouvernement provincial d'étendre les primes de défrichement jusqu'à concurrence de 40 acres et les primes de labour jusqu'à concurrence de 25 acres, en tenant compte de la charge familiale du colon.

4o Demande est faite au gouvernement provincial d'obliger les compagnies à acheter un pourcentage raisonnable de bois des colons et des cultivateurs.

COMMERCE

1o Demande est faite pour que le fromage fabriqué dans la province de Québec soit étiqueté du nom: Québec.

2o Demande est faite à l'Exécutif de l'U. C. C. de faire enquête pour s'assurer de l'exactitude de la pesée du beurre et du fromage à Montréal.

3o Demande est faite pour que tout le beurre vendu sur les marchés publics soit classé.

COMMUNISME

1o Demande est faite aux gouvernements provincial et fédéral de légiférer sans délai contre le communisme et de défendre sous les peines les plus graves toute publication, toute assemblée, toute école et toute propagande communiste; d'interdire à tout citoyen de se présenter à une élection comme candidat communiste.

COOPERATION

1o Demande est faite au Ministère d'Agriculture de favoriser l'unification des sociétés agricoles afin qu'il n'y ait plus qu'une seule association professionnelle agricole, l'U. C. C.

2o Demande est faite au Ministère d'Agriculture de faire l'inventaire de la Coopérative Fédérée et de favoriser l'unification du système coopératif, aux meilleures conditions possible dans l'intérêt de la classe agricole.

3o Demande est faite au gouvernement provincial d'établir dans le plus bref délai possible un office de vente des produits agricoles.

4o Demande est faite à l'Exécutif de l'U. C. C. de prendre tous les moyens possibles pour organiser l'achat en coopération des machines agricoles.

5o Demande est faite aux gouvernements provincial et fédéral de promouvoir l'établissement d'entrepôts coopératifs dans tous les centres agricoles.

CREDIT AGRICOLE

1o Demande est faite au gouvernement provincial d'augmenter l'octroi annuel accordé à la Fédération des Caisses Populaires.

2o L'U. C. C. demande au Ministère des Finances de rendre le Prêt agricole canadien plus expéditif, surtout lorsqu'il s'agit de fournir des fonds aux cultivateurs qui ont fait un compromis avec leurs créanciers.

3o Demande est faite au gouvernement de maintenir en vigueur la loi des concordats agraires.

4o Demande est faite au gouvernement provincial de passer une loi pour faciliter l'établissement des titres de propriétés.

5o Demande est faite au gouvernement provincial de favoriser d'une

façon toute particulière l'établissement des fils de cultivateurs au moyen d'un prêt agricole spécial.

6o Demande est faite au gouvernement provincial d'abolir certains privilèges qui ont actuellement priorité sur les hypothèques.

ENSEIGNEMENT

1o Demande est faite au gouvernement provincial de fonder une école moyenne d'agriculture dans chaque région agricole de la province.

2o L'U. C. C. réclame un moyen pratique de favoriser le retour à la terre des bacheliers en agriculture.

LEGISLATION

1o Demande est faite au gouvernement provincial d'obliger les compagnies qui possèdent des terrains miniers et des pouvoirs hydrauliques de les exploiter dans les délais raisonnables.

2o Demande est faite au ministère d'Agriculture de permettre l'emploi des étalons croisés reconnus exempts de taxes héréditaires.

3o Le gouvernement provincial est prié de légiférer à la prochaine session pour permettre aux cultivateurs d'obtenir l'électricité à meilleur marché.

4o Demande est faite au gouvernement provincial d'opérer un réajustement du mode d'imposition dans les paroisses rurales.

OCTROI

1o Demande est faite au gouvernement provincial de rétablir la prime pour l'abatage de l'ours.

2o Demande est faite au gouvernement provincial d'accorder un octroi substantiel pour favoriser l'égouttement des terres.

3o Demande est faite au gouvernement provincial d'accorder la prime promise sur le beurre et le fromage No 1.

4o Demande est faite au ministère d'Agriculture d'accorder pour le transport de la marne de lac le même octroi que pour le transport du carbonate de chaux.

TRANSPORT

1o Demande est faite que le chemin de fer du Pacifique Canadien continue sa voie ferrée d'Angliers à Rouyn.

2o Demande est faite au gouvernement provincial de faire respecter la loi concernant la circulation sur nos grandes routes et d'être sévère pour les excès de vitesse et sévir contre les chauffeurs qui font usage de boisson.

3o Demande est faite aux compagnies de chemin de fer de réduire leurs taux de fret pour la région du Lac St-Jean.

4o Demande est faite au ministère de la Voirie d'accorder une demi-licence aux cultivateurs qui ont une automobile.

5o Demande est faite au ministère de la Voirie d'exiger de tout propriétaire d'automobile une garantie valable, à défaut d'assurance, contre les accidents causés à autrui par les automobilistes.

VOEUX

1o Que les grains de semence distribués aux colons de l'Abitibi et du Témiscamingue soient achetés des cul-

tivateurs de la région.

2o Demande est faite au gouvernement provincial de remplacer autant que possible les camions par des chevaux pour la confection et l'entretien des chemins.

3o Demande est faite au gouvernement provincial que l'on abolisse le système des villes fermées qui existent dans la province de Québec.

4o Demande est faite au gouvernement provincial de stimuler, par tous les moyens, la fabrication de nouveaux produits laitiers dans la province.

5o Demande est faite au ministère des Terres et Forêts de réduire de .50 à .25 la corde les droits de coupe sur les réserves cantonales.

6o Demande est faite au gouvernement de continuer sa politique de zones pour la tuberculisation des troupeaux.

7o Que M. J.-B.-L. Alarie soit nommé commissaire de la loi des Concordats pour représenter les débiteurs.

L'office du crédit agricole

Son bureau principal sera à Québec. — Ses membres seront au nombre de trois et porteront le nom de régisseurs. — Bureau principal à Québec. — Des emprunts jusqu'à concurrence de dix millions. — Budget distinct du budget ordinaire. — Les prêts ne pourront dépasser \$6,000. — Intérêt de 2 1/2 pour cent, payable semi-annuellement. — Des prêts à court terme et des prêts à long terme. — Prêt révisé et procédures, si nécessaires pour le remboursement, dans les cas de fausses déclarations.

PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LA LOI

Comme l'honorable Maurice Duplessis l'a annoncé jeudi après-midi, le projet de loi relatif à l'institution d'un crédit agricole provincial sera distribué mardi.

Mentionnons immédiatement que l'organisme qui administrera le crédit provincial, portera le nom de "Office du crédit agricole" et ses membres seront désignés sous le titre de régisseurs. Ceux-ci seront au nombre de trois et seront en fonctions durant dix années consécutives. Ils pourront cependant être destitués pour cause. Le gouvernement nommera le président et les régisseurs et fixera le traitement de chacun.

C'est à Québec que l'Office du crédit agricole, aura son bureau principal; mais il pourra en ouvrir ailleurs, s'il le juge nécessaire.

Il suffira de la présence de deux régisseurs pour avoir quorum.

DIX MILLIONS

Ainsi que le Premier Ministre l'a déjà annoncé, l'Office du crédit agricole pourra emprunter jusqu'à concurrence de dix millions.

Si nous sommes informés exactement l'Office aura un budget spécial distinct du budget ordinaire.

En plus des pouvoirs ordinaires d'emprunter, de posséder et d'acquiescer des biens meubles et immeubles hypothéqués ou non, d'administrer, de vendre, etc., l'Office aura le droit de consentir aux cultivateurs déjà établis des prêts garantis sur première hypothèque, sur des fermes, jusqu'à concurrence de 65 pour cent de la valeur de ladite ferme.

PAS PLUS DE \$6,000.

Mais en aucun cas le prêt ne pourra dépasser \$6,000.

Une des questions délicates qui se posent à ce sujet, c'est de savoir

ce qui doit être considéré comme ferme. Aussi, l'Office aura le pouvoir de décider ce qui doit être une entreprise agricole, et par conséquence logique ces bases générales qui serviront à l'évaluation. Quant aux frais de ladite évaluation, l'Office déterminera qui devra les payer et la proportion que l'Office ou l'emprunteur devra payer. Il en sera de même pour les frais de recherche, enregistrement ou radiation des titres, privilèges et hypothèques.

Un des dangers que l'on a souvent indiqués pour le prêt agricole, c'est que l'emprunteur vient avec un récit pitoyable, mais l'argent en poche, il l'emploie à tout autre usage. L'OFFICE peut obvier à ce danger en indiquant la façon dont les sommes devront être dépensées.

L'OFFICE évaluera les fermes offertes en garanties hypothécaires et pourra établir le montant de chaque prêt.

Tout naturellement l'OFFICE pourra aussi employer le personnel nécessaire; estimateurs, inspecteurs, percepteurs, avocats, commis; elle déterminera de même leurs fonctions et leur salaire. Mais afin d'éviter les possibilités d'abus, tout cela sera sujet à l'approbation du gouvernement.

De même l'OFFICE aura le droit d'emprunter, mais sous l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, comme cela convient, évidemment.

Car ces emprunts seront garantis par le gouvernement de la province.

LES COMPROMIS

La loi pourvoit à d'autres fins. Quand un cultivateur, emprunteur devra plus que 65 p.c. de la valeur de sa ferme, l'Office pourra lui prêter jusqu'à 75 p.c., si les créanciers acceptent ladite somme en règlement entier de ses dettes et obligations et lui donnent quittance en bonne et due forme.

Les prêts consentis par l'OFFICE

seront garantis sur première hypothèque de la ferme de l'emprunteur. L'intérêt sera de 2 1/2 p.c., payable semi-annuellement. L'emprunteur pourra rembourser en trente ans par amortissement de 1 1/2 p.c. et paiement du solde au bout de 30 ans, ou en 39 ans et demie par amortissement au même taux.

Si l'emprunteur ne verse pas son échéance, il lui sera chargé un intérêt de 5 p.c. sur l'échéance due.

Il va de soi que l'emprunteur pourra rembourser plus rapidement s'il le désire.

A COURT TERME

L'OFFICE pourra aussi prêter à court terme, garanti par seconde hypothèque, mais en aucun cas, les prêts consentis ne devront pas excéder \$6,000. (Il s'agit des prêts à court et long terme révisés, ni 75 p.c. de la valeur. Il va aussi de soi que le cultivateur ne pourra vendre sa terre hypothéquée en faveur de l'OFFICE, que du consentement de celui-ci.)

Il est également entendu que l'emprunteur qui fait de fausses déclarations ou utilise le prêt pour autres fins que celles spécifiées verra son prêt révisé sur simple avis, et poursuivi s'il ne rembourse pas.

L'emprunteur aura un délai de 30 jours après l'échéance pour la rencontrer.

Une disposition importante de la loi, c'est que l'hypothèque en faveur de l'OFFICE a priorité sur les privilèges de la Couronne, et la validité de l'hypothèque de garantie n'est pas affectée par les défauts d'enregistrement au point de vue des droits de successions du revenu de la province.

Le gouvernement, de plus, pourra abolir les droits d'enregistrement, ou frais de recherches, publications dans la "Gazette Officielle", droit et commission payables à la Couronne en cas de l'immeuble de garantie.

L'Office des Marchés

Texte de la causerie prononcée au congrès général, par M. Josaphat Cusson, président de l'Union dtocésaine de St-Hyacinthe.

Nous nous rappelons tous que le gouvernement d'Ottawa, au mois de juillet 1934, faisait sanctionner la loi dite: "loi sur l'organisation du marché des produits naturels", loi qui avait pour but l'organisation des marchés, mise sur le marché et écoulement des produits naturels c'est-à-dire, le bétail vivant, les viandes, les oeufs, la laine, les légumes, les produits de l'étable, le miel, le tabac, le bois de service, etc. Entre temps il y eut à Ottawa des protestations de la part de ceux à qui l'application de cette loi pouvait diminuer les gros profits qu'ils réalisaient en manipulant des produits que bien souvent les cultivateurs vendent à perte. Nous, les cultivateurs de Québec, nous avons bien peu étudié cette loi; elle fut soumise aux tribunaux et cette législation a été déclarée inconstitutionnelle; on a dit que le gouvernement fédéral avait outrepassé ses pouvoirs, la Cour Suprême s'est prononcée.

Nous devons étudier s'il y a nécessité d'organiser dans notre province l'office des marchés; étudions maintenant la situation de nos marchés. A l'heure actuelle, dans notre province où nous pourrions nous suffire, nous importons 80 p.c. des oeufs et volailles consommés sur le marché, 75 p.c. des fruits et légumes, dans la ville de Montréal seulement. On achète à peu près 4,500 charrs de patates par année, sur ce nombre seulement 200 charrs nous viennent de Québec, je ne fais pas mention des patates qui entrent à Montréal par camion. Nous avons une mauvaise classification de nos produits, nous persistons encore à présenter sur le marché des produits qui ne sont pas de qualité uniforme, nous ne fournissons pas aux consommateurs ce qu'ils demandent et désirent acheter. Etudions maintenant le système actuel de mise sur le marché et la métho-

de de vente de certains produits par nos cultivateurs; le sirop d'érable par exemple, ce bon produit naturel de Québec se vend à des prix trop bas, depuis quelques années sur le marché de Montréal et c'est la même chose ailleurs. Aussitôt la saison des sucres commencée deux catégories de cultivateurs s'empressent sur le marché et se font concurrence: 1. — le cultivateur producteur qui cherche à vendre son sirop le plus tôt possible pour retourner chez lui et le cultivateur commerçant qui souvent achète du sirop de mauvaise qualité et vend en baissant les prix et souvent trompe l'acheteur; conséquences, baisse des prix, c'est à ce moment que le gros commerçant s'approvisionne.

J'ai vu vendre sur le marché de Montréal du bon sirop d'érable 70 cents le gallon et le prix de la melasse restait le même car ce dernier produit est contrôlé par le commerce organisé. Passons au beurre et au fromage.

En grande partie la vente du beurre et du fromage est contrôlée par des "trusts" qui sont les maîtres du marché et emploient tous les moyens possibles pour rester maîtres, premièrement, en tentant de faire disparaître les ventes aux enchères par l'U.C.C., deuxièmement, en payant une commission aux beurriers et aux vendeurs qui leur font l'expédition du beurre et du fromage des patrons. Aux environs des grandes villes nous avons un grand nombre de fabricants de beurre qui font eux-mêmes le détail du beurre, souvent ils vendent du beurre de qualité inférieure sans passer par la classification; ils vendent quelques fois meilleur marché que la maison de gros et pour leur part contribuent à la baisse des prix.

Les veaux maintenant.

Nous mettons sur le marché une grande quantité de veaux, de mauvaise qualité, veaux de 8 à 15 jours, mal nourris; au printemps dernier, il y avait de 2 à 3 mille veaux par semaine sur le marché de Montréal et les acheteurs difficiles ne pouvaient pas s'approvisionner tant la qualité des veaux était mauvaise, la même chose sur le marché des pores. Depuis l'entente avec l'Angleterre, nous pourrions expédier 40,000 pores de bonne qualité par semaine, nous en expédions 20,000 de qualité moyenne et si nous continuons, nous sommes menacés de perdre le meilleur et l'unique marché au monde pour nos pores.

Après ce bref exposé de la situation il est évident, il me semble, que nous avons besoin, qu'il est urgent même que le gouvernement de la province crée une loi en vertu de laquelle il nommera des commissaires qui auront pouvoir et mission de s'occuper de l'amélioration des méthodes et usages suivis pour l'écoulement des produits naturels, de l'organisation des marchés, la classification, l'entreposage et l'écoulement des produits. Le gouvernement ne pourra pas tout faire, nous cultivateurs il nous faudra faire notre part afin d'aider les pouvoirs publics à régler ces problèmes difficiles.

Pratiquons la justice et l'honnêteté; lorsque nous vendons, livrons la qualité et la quantité vendues; nous améliorerons notre situation en reprenant la confiance que nous avons perdue auprès des consommateurs et des acheteurs, nous relèverons le niveau moral de notre classe professionnelle, nous accomplirons ainsi nos devoirs de chrétien en préparant notre vie surnaturelle qui doit être le couronnement de notre vie terrestre.

Josaphat CUSSON, Roxton Falls

L'assurance-vie chez les agriculteurs

Texte de la conférence prononcée au congrès général par M. Thuribe Belzile.

UN PREJUGE A FAIRE TOMBER

Plus d'une fois j'ai entendu des cultivateurs soutenir que l'assurance-vie, c'était bon pour ceux qui gagnent beaucoup d'argent et pour les ouvriers qui sont incapables d'accumuler de l'argent sous forme de propriétés immobilières comme vous le faites vous-même.

Ceux qui parlent ainsi sont dans l'erreur. L'assurance-vie est tout aussi utile, tout aussi nécessaire, au cultivateur qu'elle l'est au bourgeois ou à l'ouvrier. En effet, l'assurance-vie, comme son nom l'indique, protège les vies humaines. Croyez-vous que vos vies sont moins précieuses que celles des citadins? Si vous le croyiez, vous feriez preuve d'une humilité déplacée, car il est prouvé que les vies humaines les plus précieuses sont celles des campagnards. Quand Lucien Romier affirme que la campagne est le réservoir de la race et que la ville est une mangeuse d'hommes, il a parfaitement raison. C'est de la campagne que la nation tire sans cesse sa fécondité et sa force d'expansion. Vos vies, celles des femmes et de vos enfants fournissent un apport indispensable à la vie de la nation. Si vous voulez garder avec orgueil votre titre de sauveurs de la race, vous devez protéger toutes ces vies.

LA PROTECTION DES VIES HUMAINES

Mais comment l'assurance-vie protège-t-elle les vies humaines? Ce n'est pas elle qui nous empêche de mourir lorsque l'heure fatale a sonné. Et cependant mon expérience m'a appris que l'assurance-vie a pour heureux effet de prolonger certaines vies humaines dans les cas particuliers où l'assuré, se sentant libéré des soucis qui l'accablaient lorsqu'il ne possédait pas d'assurance-vie, porte plus allégrement le poids des années.

L'assurance-vie protège les vies humaines surtout en leur permettant de donner leur plein rendement. C'est ce que je veux essayer de vous expliquer.

On a beau être bâti en force, on a beau être plein de santé et rempli de vigueur, rien n'empêche la mort de faire son oeuvre au moment marqué par la Providence. J'exprime là une vérité de La Palice. Mais qui donc nous dit à quel moment nous mourrons? Sujet pénible, que les prédicateurs de retraites n'ont pas de peine à rendre saisissant. Il leur suffit de brandir le spectre redoutable du jugement dernier. Je n'irai pas jusque là. Je me permettrai cependant de vous poser une question qui vous fera penser à un autre jugement: "Voulez-vous qu'après votre décès les êtres que vous avez aimés et que vous avez choyés pendant toute votre vie, votre femme et vos enfants, déplorent votre manque de prévoyance, ou préférez-vous qu'on garde de vous indéfiniment un souvenir affectueux et reconnaissant en pensant à la protection que vous avez laissée à votre famille?"

LA MORT COUTE CHER

Vous dites souvent que la vie coûte cher, mais savez-vous que la mort coûte encore plus cher? Voyez un peu ce qui se passe quand un de vos amis disparaît. Il a généralement eu la précaution d'être malade pendant quelques semaines, quelques mois ou même quelques années avant de

mourir. Combien sa dernière maladie a-t-elle coûté à sa famille? Au moment où il est tombé malade, avait-il de quoi payer le médecin qui l'a soigné ou l'hôpital qui l'a hébergé? Et maintenant qu'il est mort, il faut lui acheter un cercueil, il faut lui faire chanter un service, bref, il faut l'entourer de mille soins qui ne se payent pas avec de l'amitié et de la reconnaissance. La mort coûte cher. Ce qui est malheureux, c'est que bien peu d'hommes songent à pourvoir eux-mêmes aux frais qu'occasionnera leur décès. La police d'assurance-vie est toute désignée pour subvenir aux besoins de n'importe quelle famille dont le chef disparaît. D'abord, elle est payable au décès, c'est-à-dire exactement au moment où on a besoin d'argent.

LES DETTES A PAYER

D'un autre côté, combien d'entre nous pourraient se vanter, si la mort les frappait soudainement, de partir sans laisser la moindre dette? Tant que vous vivez, vos créanciers peuvent n'être pas très exigeants; ils ont foi en votre honnêteté, ils comptent sur la vigueur de vos bras mais si vous disparaissiez, sur quoi pourraient-ils compter pour se faire rembourser? Ils se hâteront de s'emparer des biens que vous aurez prétendu laisser à votre famille. Si vous laissez une police d'assurance-vie couvrant au moins le plein montant de vos dettes, votre famille n'aura pas de peine à faire face à vos créanciers.

Ce n'est pas tout. Vous n'ignorez pas qu'une famille privée soudainement de son gagne-pain ne saurait normalement continuer son train de vie habituel. Il lui faut s'adapter à des conditions nouvelles. Sur la ferme, peut-être la veuve aura-t-elle besoin d'un "engagé" pendant quelques mois ou pendant quelques années, en attendant que ses fils soient capables de remplacer leur père. Avec l'argent que lui apporte une police d'assurance-vie, elle peut très bien se payer les services d'un "engagé" sans s'endetter ou encore sans priver ses fils de l'instruction qu'ils ont besoin d'acquiescer avant de prendre la direction de la ferme.

Voilà, si je puis m'exprimer ainsi, les besoins inéluctables auxquels répond l'assurance-vie. Elle paye les frais de la dernière maladie, les frais du décès, les dettes et les comptes en souffrance; enfin elle permet à la famille privée de son gagne-pain de subsister en attendant de s'adapter à sa nouvelle situation.

ET L'INSTRUCTION AGRICOLE

Depuis que l'U.C.C. existe, on vous a parlé à temps et à contre-temps de la nécessité de l'instruction pour l'agriculteur. Il n'y a pas encore très longtemps on trouvait dans notre province des centaines et des milliers de cultivateurs qui se croyaient capables de faire plus de travail, de gagner plus d'argent, de se faire une vie meilleure avec leurs bras qu'avec leur tête. Les idées ont évolué. Je remarque avec infiniment de plaisir que la plupart des cultivateurs sont aujourd'hui convaincus que l'agriculture est une science, une science difficile, qu'il faut étudier pour en obtenir du rendement. La grande objection qu'on soulève maintenant contre l'instruction des fils de cultivateurs, et c'est une objection respectable, est le manque d'argent. L'instruction coûte cher, c'est sûr.

Les gouvernements auront beau favoriser par tous les moyens à leur disposition les études des jeunes agriculteurs, ils ne réussiront jamais à dispenser l'instruction agricole à tous ceux qui en ont besoin sans que les familles aient à déboursier de l'argent. Vous admettez sûrement que vous pourriez vous passer des services de votre fils pendant les mois d'hiver pour lui permettre de suivre un cours d'agriculture, si vous ne deviez, en plus de ce sacrifice, vous imposer celui de lui fournir l'argent dont il a besoin. Grâce à l'assurance-vie, vous pouvez, au moment où votre fils atteint la vingtaine, recevoir sous forme de dotation un montant d'argent qui vous permettra de lui payer son cours d'étude. Vous pouvez, par exemple, acheter vous-même une police d'assurance-dotation 20 ans sur votre propre vie; dans ce cas, votre fils touchera dans vingt ans la somme stipulée dans la police, si vous êtes alors vivant. Il touchera la même somme plus tôt, si vous mourez prématurément. Si vous le préférez, vous pouvez acheter une police d'assurance-dotation 20 ans sur la vie de votre fils; dans ce cas, la somme lui sera payable lorsqu'il atteindra ses 20 ans, mais s'il meurt avant d'atteindre ses 20 ans, c'est vous qui encaisserez. Dans ce dernier cas, la compensation que vous recevrez sera bien méritée, puisque d'après les Américains qui évaluent tout en dollars, même les vies humaines, la vie d'un enfant qui vient de naître vaut plus de \$3,000. Comment alors vaut-elle lorsque l'enfant a atteint une quinzaine d'années?

L'ETABLISSEMENT DES JEUNES

Je suppose pour un instant que vous n'attachiez aucune importance à l'instruction agricole. A plus forte raison devez-vous, dans ce cas, prendre de l'assurance-dotation qui vous permettra d'établir votre fils lorsqu'il aura atteint l'âge de subvenir lui-même à ses besoins. Comme le problème de l'établissement des fils de cultivateurs—des 60,000 fils de cultivateurs qui attendent aujourd'hui de se faire placer par l'Etat sur des terres,—comme ce problème serait vite résolu si chacun de ces fils de cultivateurs touchait entre l'âge de 20 et 25 ans une dotation de \$1,000! Je n'insiste pas.

Vous me pardonnerez sans doute d'accorder une attention toute particulière aux jeunes. Je suis jeune moi-même et je sais comme il est pénible pour ceux de mon âge de se trouver sans moyen de gagner leur vie. Mais n'allez pas croire que les bénéfices de l'assurance-vie sont profitables aux jeunes seulement. Un jour ou l'autre, vous n'aurez plus la force de travailler comme vous le faites aujourd'hui pour gagner votre vie. Oh! je sais qu'alors les enfants que vous aurez élevés dans la pratique des préceptes divins n'hésiteront pas à partager avec vous le fruit de leur travail. Mais ne croyez-vous pas que vous seriez bien plus à votre aise, et eux aussi, si à l'âge de 65 ans vous touchiez un montant d'argent qui vous permettrait de subvenir vous-mêmes à vos besoins, sans obliger vos fils à vous payer

L'ENGRAIS ALBATROS

La Marque de Commerce est votre Sauvegarde



- 1 Les engrais composés Albatros sont tous préparés avec des matières premières de la plus haute qualité.
- 2 Ils sont vendus par l'International Fertilizers Limited, une organisation de réputation mondiale en matière de sols et de semences.
- 3 Ils sont mélangés correctement pour donner à toute plante une juste proportion de chaque ingrédient quand ils sont bien employés... et ils sont faciles à manipuler.
- 4 Ils peuvent être livrés rapidement à de légers frais de transport parce qu'il y a des entrepôts Albatros dans la plus part des territoires.

L'ULTRA SUPERPHOSPHATE ALBATROS

L'ULTRASUPER ALBATROS est produit en faisant dissoudre du phosphate minéral brut et broyé, de la meilleure qualité, dans de l'acide sulfurique d'une certaine force à une température donnée, suivant un procédé spécial qui donne un produit de très haute qualité, un produit contenant 4% d'humidité au lieu de 10-14% comme dans le cas des superphosphates ordinaires. Grâce à ce procédé spécial, l'ULTRASUPER Albatros est le plus sec—le plus friable—celui qui s'écoule le plus facilement—celui qui contient le moins de mottes—se prêtant merveilleusement au mélange—assurant une distribution égale sur le sol.

L'ULTRASUPER 20% DE QUALITÉ EXTRA FINE EST LE PLUS ECONOMIQUE SOUS TOUTS RAPPORTS

INSECTICIDES — FONGICIDES

FICELLE D'ENGERBAGE — GRAINES DE SEMENCE

● L'International Fertilizers Limited est en mesure de vous fournir rapidement et aux prix réguliers du marché, des insecticides et fongicides tels que le sulfate de cuivre, l'arséniate de chaux, l'arséniate de plomb et la bouillie "bordelaise".

INTERNATIONAL FERTILIZERS LIMITED

Usines à QUEBEC, P.Q. et à ST-JEAN, N.B. Fournisseurs officiels d'engrais de "L'Union Catholique des Cultivateurs" Stocks portés à QUEBEC, LEVIS et MONTREAL 71 rue St-Pierre, Québec, P.Q.

des rentes ruineuses. En achetant une police d'assurance-dotation à l'âge de 65 ans, vous avez la certitude d'une vieillesse heureuse et exempte de soucis.

UNE SITUATION ANORMALE

Je pourrais vous parler beaucoup plus longuement des avantages appréciables de l'assurance-vie. Je me réserve d'entrer dans plus de détails dans d'autres circonstances. Je me demande d'ailleurs si je n'ai pas devant moi des hommes qui possèdent tous de l'assurance-vie ou qui sont disposés à en acheter parce qu'ils en reconnaissent la nécessité. Je ne serais pas surpris qu'il en fût ainsi, car je pénètre chaque année dans bon nombre de foyers de campagne et je constate presque toujours qu'à côté des images pieuses pend au mur le calendrier d'une compagnie d'assurance-vie. Hélas! ce calendrier raconte une bien triste histoire. J'ouvre le dernier rapport des sociétés d'assurance-vie qui font des affaires dans la province de Québec et je constate qu'en 1935 nous avons payé, nous de la province de Québec, 52,365,000 dollars en primes d'assurance-vie. Sur ce

montant de 52,000,000 de dollars, moins d'un million est allé à des entreprises canadiennes-françaises. C'est dire que chaque année nous versons en moyenne 50 millions de dollars à des compagnies d'assurance-vie étrangères, à des compagnies de chez nous qui sont dirigées par des étrangers, et surtout à des compagnies des provinces anglaises du Canada, à des compagnies des Etats-Unis, à des compagnies de la Grande-Bretagne et d'ailleurs. Je n'ai jamais pu m'empêcher de faire la moue quand j'entendais dire que nous, Canadiens français, n'avons pas de capitaux. Voici une seule branche du commerce, l'assurance-vie, qui nous prend chaque année 50 millions de dollars pour les placer dans des entreprises étrangères. Je veux bien admettre que bon nombre de ces compagnies d'assurance-vie font des placements dans la province de Québec, et même dans des entreprises canadiennes-françaises; mais il reste qu'une très grande partie des 50 millions de dollars que nous versons chaque année en

(Suite à la page 12)



Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

Les effets merveilleux de la pierre à chaux moulue à la Station Expérimentale de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Que.

De nombreuses expériences ont été poursuivies à la Station Expérimentale de Ste-Anne en vue de déterminer la valeur de la pierre à chaux moulue pour les différentes décollées de Grande Culture. Les résultats de toutes ces expériences ont démontré que la chaux a été surtout avantageuse pour l'établissement de pâturages permanents et pour augmenter le rendement du foin, de trèfle et de luzerne dans les sols arides.

En effet, à cette Station, sur la partie haute de la ferme où le sol est léger, sablonneux, gravelleux et par conséquent acide, la pierre à chaux moulue a été d'un précieux secours pour l'établissement de très bons pâturages permanents. Elle était appliquée à raison de deux tonnes à l'acre à l'automne sur des vieux pâturages complètement improductifs. Le printemps suivant l'application de la chaux, le vieux pâturage était hersé aussi à bonne heure que possible c'est-à-dire aussitôt après la fonte des neiges de façon à défaire la vieille herbe. Un peu plus tard, c'est-à-dire vers la première semaine de mai, on faisait une application de superphosphate au taux de 400 livres à l'acre après avoir semé à raison de 20 livres à l'acre un mélange de graines à pâturage. Comme dernière opération on passait un coup de herse pour enterrer la graine et on roulait le terrain.

Ces vieux pâturages, auparavant improductifs après avoir été ainsi traités, devenaient très bons dès l'année même du traitement, depuis, ils sont toujours demeurés très productifs au point même de pouvoir pacager sur ces champs tout près de deux têtes de 1,000 livres à l'acre du moins durant la période d'abondance, c'est-à-dire à partir du 20 mai au 20 juillet environ.

En terre argileuse la pierre à chaux et le superphosphate ont donné également de très bons résultats pour l'amélioration des pâturages en suivant la procédure qui vient d'être décrite, mais des expériences poursuivies à cette Station démontrent que dans ce genre de sol, le phosphate Thomas au taux de 500 à 600 livres à l'acre peut remplacer même avec avantage à la fois la chaux et le superphosphate.

En terrain sablonneux et gravelleux, la pierre à chaux moulue s'est montrée également très intéressante pour la production des foins de légumineuses, c'est-à-dire pour

(Suite à la page 15)

10^{ème} Cours-à-Domicile de l'U. C. C.

Tous droits réservés

OFFICE DE RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

de

L'École Supérieure d'Agriculture de Ste-Anne

1^{ère} Partie

AVICULTURE

2^{ème} Leçon

Les reproducteurs

par Paul-Emile BERNIER, B. S. A.

"Reproduction interdite."

Chez les poules comme chez les autres animaux domestiques la reproduction ou multiplication est un point des plus importants et des plus négligés. La plupart des cultivateurs prennent la première poule qui demande à couvrir et placent sous elle douze ou treize oeufs sans chercher à savoir si ces oeufs viennent d'une poule qui a bien pondu tout l'hiver de beaux oeufs. La qualité de nos poules ne peut s'améliorer rapidement de cette façon. La même chose se produit lorsqu'il s'agit de choisir un coq, on abat les plus beaux et on garde pour la reproduction celui qui s'est développé lentement et qui n'a pu atteindre un poids convenable pour l'abatage en même temps que ses frères.

Dans les grands troupeaux et chez les cultivateurs-spécialistes, il est nécessaire de faire du nid à trappe et de tenir des registres pour une partie du troupeau au moins. Pour les cultivateurs ce serait une perte de temps de faire du nid-trappe avec une trentaine de poules puisque nous verrons dans la septième leçon qu'il est possible de connaître les meilleures pondeuses par l'examen de leurs caractères extérieurs tels que la coloration jaune, la mue, le développement de l'abdomen, etc.

Choix des reproducteurs.

1.—*La vigueur.* (1416). Un sujet vigoureux pèse le poids des sujets de sa race et est bien garni de chair. Son corps est profond et bien proportionné. Il a un dos long et large. Sa poitrine est large et saillante. Ses pattes sont droites, écartées et bien pigmentées (jaunes), les yeux vifs et brillants, la crête et les barbillons d'un rouge vif. Les oiseaux vigoureux sont toujours actifs, ont bon appétit et chantent souvent. Les coqs sont galants et les poules coquettes. Tous les oiseaux qui ne répondent pas à cette description ne devraient pas être employés pour la reproduction. Un meilleur indice de vigueur est celui de la quantité de poussins éclos sur 100 oeufs en incubation et le nombre de poussins morts sur 100 poussins éclos ou achetés.



Voici le genre de tête robuste que l'on devrait rechercher chez un coq.



Une poitrine saillante, des tarses écartés, un corps profond, voilà des indices de vigueur.



Une tête grossière comme celle-ci est à rejeter.

2. — *Les caractères de race.* (1415) Si l'on garde une race de poules il faut viser à n'employer comme reproducteurs que les sujets exempts de dé-

* Les chiffres réfèrent toujours aux numéros de paragraphe du Manuel "Les animaux" où les mêmes questions sont traitées plus en détail.

fauts graves tels que: couleur étrangère dans le plumage, tarsi emplumés au lieu de tarsi nus, crête en rosace au lieu d'une crête simple, etc. Il est possible de joindre l'utile à l'agréable mais cela rend le travail d'amélioration plus difficile. Il faut viser à avoir un troupeau uniforme au point de vue poids, couleur et autres caractères de race.

Choix des poules. (1421)

Il n'est pas suffisant d'avoir choisi des oiseaux vigoureux et possédant les caractéristiques de leur race, il faut de plus que les poules aient bien pondu. On doit remarquer chez elles les qualités suivantes :

Précocité. — Pour pondre beaucoup une poule doit commencer sa ponte jeune sans indiquer de faiblesse ni manquer de poids. Les poules des races Plymouth Rock, Rhode Island et Wyandotte doivent pondre vers l'âge de six mois tandis que les poules de la race Leghorn doivent pondre vers l'âge de cinq mois.

Production intense.—La poulette doit non seulement pondre jeune mais elle doit pondre régulièrement durant toute l'année. Nous verrons à la septième leçon comment reconnaître une poule qui pond régulièrement.

Absence de couvaion. — Certaines poules demandent à couvrir très souvent, il est préférable de ne pas les employer pour la reproduction. Elles perdent un temps précieux à couvrir alors qu'elles devraient pondre.

Persistence. — La poule qui pond beaucoup pond tard à l'automne, mue tardivement et d'une façon très rapide. Lorsque vous voyez en octobre et même en novembre une poule toute couverte de chicots vous avez là une très bonne pondeuse.

Choix du coq.

Le choix du coq est plus important que celui des poules car son influence s'étend sur un grand nombre de descendants. Le coq en plus d'être vigoureux et de posséder les caractères de sa race doit provenir d'une bonne lignée de pondeuses. Le choix du coq est aussi difficile car contrairement à la poule on ne peut pas déterminer sa valeur par les caractères extérieurs. Les cultivateurs qui possèdent un troupeau assez amélioré devraient se procurer périodiquement un cochet de lignée supérieure.

Age des reproducteurs. (1425)

Il faut employer les poules de préférence aux poulettes. Les poussins sont plus gros, plus forts et se développent plus rapidement. Les oeufs des poulettes éclosent un peu mieux cependant que les oeufs de poules. Si des poulettes sont employées pour la reproduction elles doivent être nées en mars ou en avril pour obtenir un bon développement.

Nombre de poules par coq. (1424)

Chez les cultivateurs toutes les poules sont accouplées avec un coq. Ils s'exposent ainsi à une diminution dans le pourcentage d'éclosion. Un coq Plymouth Rock, Rhode Island ou Wyandotte peut être accouplé avec 12 à 15 poules tandis qu'un coq Leghorn peut être accouplé avec 15 à 20 poules. On peut ramasser les oeufs pour l'incubation une semaine après que le coq a été placé avec les poules. Le coq peut être mis avec les poules à l'automne et y demeurer jusqu'à la fin de l'incubation. Il doit être enlevé aussitôt que l'incubation est finie, car seuls les oeufs provenant de poules qui sont avec un coq peuvent se gâter et devenir impropres à la consommation.

QUESTIONNAIRE

- 1.—Le cultivateur a-t-il avantage à faire du nid à trappe ?
- 2.—Comment choisit-on un sujet vigoureux ?
- 3.—Quelles sont les quatre qualités d'une bonne pondeuse ?
- 4.—Est-il préférable d'employer les poules pour la reproduction ?
- 5.—Combien peut-on accoupler de poules avec un coq Plymouth Rock ?
- 6.—Combien de temps après avoir mis le coq avec les poules peut-on commencer à ramasser les oeufs pour l'incubation ?
- 7.—Faut-il laisser le coq avec les poules toute l'année ?



L'assurance-vie chez les agriculteurs

(Suite de la page 10)

primes d'assurance-vie est placée à l'étranger, quand ce n'est pas dans des entreprises canadiennes dont les directeurs sont intéressés à nous faire la vie dure. Remarquez bien que je n'adresse en ce moment aucun reproche aux compagnies d'assurance-vie qui nous exploitent de cette façon. C'est à nous seuls qu'il faut adresser des reproches pour n'avoir jamais pris l'initiative d'organiser chez nous des sociétés d'assurance-vie capables de nous offrir les services que nous offrent ces compagnies.

Ai-je besoin de vous dire que la fondation de La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. représente à mon point de vue un pas décisif vers l'émancipation économique de la nation canadienne-française. Voici en effet que les cultivateurs prennent l'initiative de s'organiser pour offrir à eux-mêmes un service complet d'assurance-vie. Cela veut dire que dorénavant les capitaux des cultivateurs, vos capitaux, l'argent que vous gagnez et qui doit vous servir, serviront en effet à vous procurer les services qu'offre l'assurance-vie et, en outre, seront placés dans des entreprises canadiennes-françaises. Des capitaux, venant des cultivateurs, seront administrés par les cultivateurs et pour les cultivateurs. Vous serez les premiers à admettre qu'il n'y a à cela rien d'extraordinaire, mais je dois vous dire que vous posez en ce moment un acte admirable, qui vous attire de partout des éloges, parce que vous êtes la première association professionnelle de cette province à prendre une telle initiative. Souhaitons que d'autres associations aient le courage de vous suivre dans cette voie. Il leur sera plus facile qu'à vous d'avoir ce courage parce qu'elles ne tarderont pas à constater, j'en suis convaincu, qu'une société d'assurance-vie comme la vôtre offre aux membres de l'association professionnelle des avantages économiques d'une valeur incontestable.

L'ASSURANCE-VIE A MEILLEUR MARCHÉ

L'avantage le plus clair que j'y vois, je le résume en quelques mots; votre société d'assurance-vie vous fera payer pour votre assurance exactement ce que coûtera cette assurance, tandis qu'une compagnie à capital-actions vous fait payer ce que coûte l'assurance plus les bénéfices qu'elle verse à ses actionnaires.

Toutes les compagnies d'assurance-vie que vous connaissez sont des entreprises mercantiles; elles existent pour l'avantage de ceux qui les dirigent. Votre société, au contraire, est une entreprise de coopération; elle n'existe que pour rendre service à ses membres, qui sont les assurés. C'est si bien une entreprise de coopération que tous les bénéfices réalisés par la société vous sont versés sous forme de ristournes ou de dividendes. Ainsi, quel que soit le montant des primes qu'on vous demande à l'origine, vous n'avez pas à craindre que le montant en soit trop élevé, puisque si les affaires vont bien et

que les capitaux produisent un rendement intéressant, l'excédent des primes versées sur le coût réel de l'assurance vous sera remboursé. En effet, toutes les polices émises par La Mutuelle-Vie de l'U.C.C. seront des polices avec dividendes ou avec participation aux bénéfices. Il ne peut en être autrement puisque, comme je viens de vous le dire, la Société n'appartient pas à des actionnaires, mais aux assurés seulement.

Les avantages dont je viens de vous parler s'offrent à toute association professionnelle du genre de la vôtre, mais il est un avantage dont vous êtes les seuls à bénéficier. Il est constaté que le taux de la mortalité est moins élevé dans les campagnes que dans les villes. Cela revient à dire qu'en achetant votre assurance-vie des sociétés qui font des affaires dans les villes et dans les campagnes, vous contribuez à payer pour l'excédent de mortalité de la classe urbaine, tandis que vous assurez dans une société bien à vous, dans une société qui fait ses affaires à la campagne, vous bénéficiez d'un taux de mortalité moins élevé et partant vous avez des chances qu'à la longue votre assurance vous coûte moins cher.

Je puis ajouter que dans le cas particulier de La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. les frais d'acquisition et d'administration seront moins élevés que ceux des sociétés ordinaires, pour la raison bien simple que vous ne nous obligerez pas à payer les services d'agents dépendieux et que nous éliminerons de l'administration une foule de chicaneries qui coûtent cher dans les compagnies ordinaires.

L'EXEMPLE DE LA COUNTRY LIFE

J'ai eu l'avantage, il y a une dizaine de jours, de visiter les bureaux d'une société d'assurance-vie qui fait des affaires à peu près de la même façon que nous allons le faire. Cette société, la Country Life de Chicago, a été lancée il y a huit ans par l'association des cultivateurs de l'Illinois. La Country Life ne fait des affaires que dans cet Etat et même elle ne vend pas d'assurance dans la ville de Chicago. Cela revient à dire qu'elle a pour clientèle une population à peu près équivalente à la population rurale de la province de Québec. Vous étonnerai-je en vous disant qu'après huit ans d'activité seulement cette compagnie avait à la fin de septembre 100 millions de dollars d'assurance-vie en vigueur. C'est dire que les cultivateurs de l'Illinois ont fait à cette initiative l'accueil le plus enthousiaste qu'on puisse imaginer. La Country Life est leur oeuvre et c'est d'elle qu'ils achètent leur assurance-vie.

LE PERE DE LA MUTUELLE - VIE DE L'U. C. C.

Plusieurs d'entre vous ignorent peut-être que l'exemple des agriculteurs de l'Illinois a contribué pour beaucoup au lancement de

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. Je ne saurais dire les mérites de tous ceux qui ont mis l'épaulé à la roue pour entraîner l'Union dans cette entreprise, mais je n'ai pas le droit de passer sous silence le nom de celui qui a été l'éveilleur infatigable, l'entraîneur irrésistible, le lutteur de tous les instants, l'aumônier dont vous connaissez la clairvoyance et le dévouement, M. l'abbé Armand Malouin, de Sherbrooke. Je crois de mon devoir de rendre ici un hommage public à M. l'abbé Malouin. Je suis fier d'ajouter qu'il a signé la première demande d'assurance et que sa police portera vraisemblablement le numéro 1.

Je ne veux pas que ce témoignage de reconnaissance envers M. l'abbé Malouin vous fasse oublier l'enthousiasme avec lequel vos directeurs ont accueilli la fondation de La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. Ils ont tenu à manifester leur sympathie en signant des propositions. Je suis convaincu que leur exemple sera suivi.

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C. est votre oeuvre; elle obtiendra du succès dans la mesure où vous vous en ferez les propagandistes et les défenseurs si le besoin s'en fait sentir. J'ai l'impression que les affaires vont marcher rondement, car vous avez prouvé jusqu'ici que vous êtes capables de vous mêler de vos affaires et que pour assurer le bien-être et la prospérité de la classe agricole vous n'avez pas peur de l'effort. Je compte sur vous.

J'ai reçu depuis quelques semaines de nombreuses lettres me demandant quand nous serons en mesure d'émettre des polices. Ici je dois faire appel à votre indulgence. Avant de nous lancer dans une campagne active de propagande, il nous faut rédiger et faire imprimer des formules, organiser le bureau de façon que nous soyons en mesure de répondre correctement et promptement aux demandes que nous apportera la propagande. D'ici à quelques semaines nous serons probablement en mesure de répondre à vos désirs. S'il se produit au début des retards, je vous demande de ne pas trop nous en tenir compte. Nous avons à coeur de mettre sur pied une entreprise viable, une entreprise solide, capable de répondre aux besoins de la classe agricole. Vous pouvez être convaincus que les retards de la mise en branle seront amplement compensés par la sécurité des polices. Dites-vous dès maintenant qu'en mettant dans votre portefeuille une police de La Mutuelle-Vie de l'U.C.C., vous porterez à votre actif une valeur de tout repos, vous enrichirez votre patrimoine d'un apport inaliénable, vous doterez votre famille d'une valeur qui lui vaudra la tranquillité et la sécurité.

Vous aurez l'occasion d'entendre parler souvent, à partir d'aujourd'hui, de la Mutuelle-Vie de l'U.C.C. Dans la "Terre de Chez-Nous", à la radio et dans les réunions locales, nous vous expliquerons les avantages précieux que vous offrent nos polices. Je voudrais qu'en rentrant de ce congrès

Ces gens instruits!...

L'instruction, paraît-il, c'est une bonne chose! On dit que c'est indispensable, de nos jours, que sans instruction, un homme ne saurait gagner sa vie.

On nous dit tant de choses!... Cela doit être vrai!... puisque des gens l'affirment, et que tout le monde semble d'accord sur ce point.

Drinnnns! drinnnns! drinnnns!... fait la cloche électrique, obligeant à s'arrêter, un modeste individu tapotant sur une dactylo... Il va ouvrir la porte...

Entre un grand jeune homme, bien vêtu, l'air superbe.

Evidemment, c'est quelqu'un.

—Que peut-on faire pour vous, monsieur?

—Je voudrais un emploi au chemin de fer, dans les bureaux, ou à la Colonisation.

—Qui êtes-vous? et d'où venez-vous?

—Je demeure à Montréal depuis quelque temps. Auparavant, je résidais à Rouyn où j'avais une position. Celui qui m'employait a fait faillite, et alors, je me suis trouvé sans emploi. J'aurais trouvé à me placer de nouveau là-bas, mais pas à des ouvrages qui me convenaient. Alors, je suis venu à Montréal, croyant trouver facilement une bonne place. Dans les grandes villes, il faut tant d'hommes instruits.

—Et à Montréal, vous avez réussi?

—Non. Pas de travail depuis que je suis arrivé. Je dois vous le confesser, ajouta-t-il, jetant un regard pour voir si d'autres personnes entendaient, — moi ma femme et mon bébé, nous sommes de

vous décidiez chacun de vos cercles à étudier l'assurance-vie. Nous vous soumettrons en temps et lieu des sujets d'étude et de discussion. Quand tous les membres de vos cercles comprendront les avantages de l'assurance-vie, nos propagandistes n'auront pas de peine à faire un travail fructueux. Nos frais de propagande pourront être réduits au minimum et, par conséquent, notre assurance coûtant meilleur marché que celle des sociétés ordinaires, c'est vous qui en bénéficierez à titre d'assurés.

THURIBE BELZILE,
directeur général.

La Mutuelle-Vie de l'U. C. C.

l'armée du général Panet. Pour un homme instruit...

—D'où venez-vous quand vous êtes arrivé à Rouyn?

—Des environs de Lévis où je suis né.

—Que faisait votre père?

—Il était cultivateur. Il vit encore sur sa ferme.

—Etiez-vous plusieurs chez vous?

—Deux garçons mon frère rendu aux Etats-Unis où il est établi, et moi.

—Quel âge a votre père?

—Il a 63 ans; seulement il n'est pas très bien. Mais pourquoi cette enquête? Ce que je désire avoir c'est une position qui me permette de vivre autrement que par les secours directs. Vous pouvez m'avoir cela au chemin de fer ou à la Colonisation.

—Au chemin de fer il n'y a sûrement pas de place pour vous car c'est la politique des administrateurs de reprendre les anciens employés que la crise a fait mettre de côté involontairement. Quant au ministère de la Colonisation c'est aux autorités à s'occuper de cette affaire. On m'a rapporté qu'il y avait plus de 75 employés de trop dans ce ministère. Pourquoi ne retourneriez-vous pas chez votre père, vieux, de santé faible, pour l'aider à cultiver sa ferme?

—Pour qui me prenez-vous? J'ai pas fait un cours commercial pour être un habitant. Je suis mieux que cela...

Se levant, le jeune homme "instruit" repartit indigné...

Il est fort probable qu'avec son "instruction", il restera encore un client du général Panet pendant assez longtemps.

Lui, fils de cultivateur, si son "instruction" avait été rurale, peut-être gagnerait-il honorablement sa vie au grand soulagement de l'Etat, et, à la joie de sa famille!...

J.-Ernest LAFORCE.

La production du beurre de beurrerie au Canada pour les huit mois de 1936 finissant le 30 septembre, accuse une augmentation de 6,160,367 livres, ou 3.2 pour cent sur les mois correspondants de 1935; les chiffres sont de 200,784,550 livres pour 1936, et 194,624,183 livres en 1935. L'augmentation pour le mois de septembre 1936 est de 1,300,000 livres, ou 5 pour cent, sur septembre 1935.

PEAUX VERTES

Prix fournis par la maison A. PION & Cie, 547, rue St-Vallier, Québec
Peaux de boeufs, 50 lbs et moins, .07½ cts la lb, moins 2 lbs par peau.

Les peaux de 52 lbs et plus sont prises à 50 lbs net.

Peaux de veaux engraisés, 8 à 12 lbs .12 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux engraisés, moins de 8 lbs .90 cts la peau.

Peaux de kips de campagne, de 7 à 15 lbs .08 cts la lb, moins 1 lb par peau.

Peaux de veaux de campagne, de 30 cts à 80 cts la peau.

Peaux de chevaux, de \$1.00 à \$2.25 la peau.

Peaux de moutons, de 05 cents à 75 cts la peau.

Ces prix sont pour des peaux de première qualité. Peaux endommagées, séchées sont payées à leur valeur.

Prix garantis jusqu'au 7 novembre 1936.

Loi de protection des moutons contre les chiens

Texte d'une causerie donnée au poste CKAC, par Me C.-H. Lalonde, conseiller juridique de l'U. C. C.

On m'a demandé de vous parler des lois tendant à protéger les moutons sur les fermes de nos cultivateurs. C'est avec plaisir que je me rends à cette invitation, car c'est une question d'actualité continue, la classe agricole perdant annuellement des sommes considérables par la quantité de moutons qui sont dévorés par les chiens.

L'élevage du mouton dans notre province ne reçoit pas toute l'attention qu'il mérite. Les profits à faire dans cette industrie sont très considérables; certains départements en France et certaines régions des Iles Britanniques en tirent un rendement substantiel par la vente de la viande, de la laine et du lait des moutons.

On remarque cependant que les régions pauvres en moutons sont plus riches en gros bétail. Et en cette province le gros bétail étant à l'honneur on oublie trop facilement que nous avons certaines régions qui sont très favorables à l'élevage du mouton, régions qui produisent actuellement très peu et qui deviendraient facilement des centres de production payants, au grand réconfort de leurs propriétaires.

LES TORTS CAUSÉS PAR LES CHIENS

Je crois, qu'une des raisons qui ont fait négliger l'élevage des moutons, c'est la destruction systématique par centaines annuellement, causée par les chiens qui sont laissés en liberté.

Une théorie relativement aux chiens paraît s'être répandue dans le peuple à l'effet que c'est un animal qui mérite une protection très spéciale. Et l'on entend souvent dire qu'un chien, parce qu'il va chercher les vaches, conduire les enfants à la classe ou qu'il accomplit des pirouettes ou tous autres actes qu'on ne saurait espérer de la part des autres animaux, devient un intouchable et le fait de le voir disparaître causerait au propriétaire un tort irréparable. Cette théorie est fautive quand il s'agit de protéger les moutons.

Certes, il est permis d'avoir des chiens et de les dresser, mais il ne faut jamais oublier qu'ils demeurent quand même et en dépit de toutes leurs qualités, des animaux sujets à causer des dommages à la propriété.

RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE

Le Code civil le dit d'ailleurs en toutes lettres.

Le propriétaire d'un animal est responsable du dommage que l'animal a causé, soit qu'il fût sous sa garde ou sous celle de ses domestiques, soit qu'il fût égaré ou échappé. Et il n'y a aucune exception pour les chiens.

L'obligation de prendre garde que les animaux qui nous appar-

tiennent ne nuisent à personne, doit être considérée comme une charge essentielle de notre propriété. Les animaux ne sont à nous, suivant les lois, que sous la condition de remplir ce devoir.

De là ceux qui ont laissé errer des animaux malfaisants ou féroces, ou qui n'ont pas retenu leurs chiens lorsqu'ils attaquent les passants ou les moutons, sont passibles de peines et du paiement des dommages.

Donc, qu'il soit bien compris que celui qui est propriétaire d'un chien est responsable et doit payer tous les dommages que son chien a causés, qu'il soit muselé, attaché, en liberté chez son propriétaire ou ailleurs le propriétaire du chien est tenu de réparer tous les dommages, qu'il peut occasionner. Le seul cas d'exception c'est quand l'animal a été provoqué ou agacé par quelqu'un qu'il a ensuite mordu.

Alors premier principe: quand un chien mord ou dévore un mouton le propriétaire du chien est obligé de payer la valeur marchande du mouton.

PROCEDURE A SUIVRE

Mais ce n'est pas tout. Quand une fois un chien a couru, mordu ou dévoré des moutons n'importe qui peut se rendre chez un juge de paix et porter plainte. C'est le chapitre 264 des Statuts de Québec, article 9, qui autorise d'en agir ainsi.

Le juge de paix sur plainte à lui faite qu'un chien est vicieux ou supposé attaqué d'hydrophobie, qu'il a l'habitude de courir sur les individus, ou sur les animaux, soit libres, soit attelés, hors de la propriété de son maître, peut, après avoir entendu les parties d'une manière sommaire, s'il est convaincu que la plainte est fondée, condamner avec dépens le propriétaire ou le possesseur de ce chien à le faire enfermer pendant quarante jours, ou ordonner que ce chien soit tué.

Il est aussi permis de tuer un chien quand il n'est pas sur le terrain de son maître si ce chien poursuit ou est réputé poursuivre et étrangler les moutons; dans ce cas l'on peut aussi porter plainte devant un juge de paix, qui doit condamner le propriétaire à tuer ce chien et à payer les frais, sur le témoignage d'une personne digne de foi, sans préjudice du droit de réclamer les dommages causés par la perte des moutons.

Evidemment qu'on a pas le droit de tuer un chien pour le simple plaisir de le tuer ou de se venger d'un voisin. Là, ce n'est plus de la protection en faveur des moutons c'est de la bêtise et la loi évite de favoriser ces actes qu'on n'ose qualifier tant ils sont révoltants et stupides.

DEVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir posé ces quelques principes de droit concernant les chiens errants, je me permettrai de vous rappeler que les conseillers municipaux ne font pas tout ce qu'ils doivent pour protéger les moutons. On adopte la théorie du laisser-faire. On éprouve une gêne à passer des règlements, en pensant qu'un tel va se croire visé par le règlement à passer. Ensuite on craint de blesser des susceptibilités et pendant ce temps les moutons sont dévorés faisant éprouver de lourdes pertes à nos cultivateurs par la négligence à ne pas adopter les moyens de les protéger.

Combien de conseils municipaux ont adopté un règlement en vertu de l'article 406 du Code municipal ?

C'est le petit nombre. C'est pourtant un moyen efficace de protéger les moutons.

Voici ce qu'il dit :

Toute corporation locale peut faire des règlements pour faire tenir les chiens muselés ou attachés; pour empêcher de les laisser errer libres ou sans leurs maîtres ou autres personnes qui en prennent soin; pour imposer une taxe n'excédant pas deux piastres sur les propriétaires de tout chien gardé dans la municipalité.

L'amende imposée peut être recouvrée, contre les personnes résidant en dehors de la municipalité, et dont les chiens sont trouvés en contravention de ces règlements.

Un chien muselé, c'est un chien qui ne peut plus mordre. Précaution que tout cultivateur devrait prendre de lui-même et sans que l'autorité municipale ne soit forcée à l'y contraindre par une réglementation, par l'amende ou par la police.

Ah! si chaque cultivateur voulait se procurer une muselière, c'est par centaine de dollars que l'on favoriserait l'élevage du mouton. Mais on ne peut pas compter sur tout le monde et c'est à l'autorité municipale d'agir.

Cependant au lieu de se servir de l'article 406 du Code municipal, je leur conseillerais plutôt, d'utiliser le chapitre 123 des Statuts refondus de Québec, dont il est facile de se procurer une copie en la demandant simplement au Ministère de l'Agriculture à Québec.

APERÇU DE LA LOI

Et pour terminer cette causerie, je me permettrai de vous donner les grandes lignes de cette loi passée avec le but unique de protéger les moutons contre les chiens qui les dévorent.

C'est en même temps une loi de coopération, imposant une taxe sur tous les chiens de la paroisse; le produit de cette taxe servant à indemniser les propriétaires des moutons dévorés jusqu'à concurrence des 2-3 de leur perte. La procédure en est facile: Il faut d'abord une requête signée par au moins 20 contribuables résidant dans la municipalité. Cette requête est référée au conseil qui est forcé d'ajouter un règlement sans délai à la session générale qui suit la réception de la requête après avoir donné l'avis ordinaire en pareil cas.

Si dans les soixante jours de la réception de la requête le conseil n'a pas adopté un tel règlement, la municipalité est obligée et tenue aussi longtemps qu'elle n'a

pas adopté ledit règlement, de payer aux propriétaires ou possesseurs de moutons, à même ses fonds ordinaires, l'indemnité prévue au paragraphe 5 de l'article 3, pourvu que la réclamation en indemnité soit faite dans le délai mentionné.

Ce règlement doit pourvoir :

A la création d'un fonds annuel d'indemnité composé des deniers provenant d'une taxe annuelle d'un dollar imposée pour chaque chien, et de quatre dollars pour chaque chienne gardés dans les limites de la municipalité; Prévoir à l'imposition d'une taxe et d'une amende;

A la nomination d'un ou plusieurs estimateurs compétents dont les pouvoirs seront d'examiner sans retard les moutons ayant subi des dommages de la part des chiens et de déterminer le montant de ces dommages;

Prévoir au paiement, à même le fonds spécial ainsi créé d'une indemnité égale aux deux tiers des dommages causés aux moutons par les chiens d'après le rapport des estimateurs, pourvu que la réclamation du propriétaire ou possesseurs soit faite dans un délai de trois mois, à compter de la date où les dommages ont été causés; toutefois, le conseil ne peut allouer une indemnité de plus de quinze dollars pour chaque mouton.

La municipalité doit réclamer en son propre nom l'amende, le montant des dommages qu'elle a payés au plaignant, et elle est substituée de plein droit à toute personne qui a ainsi reçu d'elle une indemnité, dans son recours contre le propriétaire ou le possesseur du chien, qui a causé les dommages soufferts par cette personne.

Si le fonds d'indemnité n'est pas suffisant pour remplir les fins de la loi et du règlement, la municipalité a le droit de parfaire le montant des frais et des indemnités à même les fonds généraux de la municipalité non autrement affectés.

Comme on le voit cette loi est très large et très efficace et devrait être passée par tous les conseils municipaux des paroisses où il y a des moutons.

* * *

Le loup est dans la bergerie c'est à vous d'y voir et malgré votre affection pour les chiens n'oubliez pas le vieil adage:

Est mauvais berger qui aime le loup.

Pensez aux moutons, protégez-les. Le cheval, le boeuf, l'âne, le cochon peuvent se défendre, mais le mouton lui est toujours victime.

Allons, messieurs, un bon mouvement. Procurez-vous cette loi qui est le chapitre 123 des Statuts de Québec, elle s'intitule la loi concernant la création d'un fonds destiné à indemniser les propriétaires qui ont souffert des dommages à leurs moutons, faites signer votre requête, le conseil passera un règlement en conséquence et vous aurez ainsi une protection coopérative dans votre paroisse. L'élevage du mouton en bénéficiera et vous aurez rendu un grand service à la classe agricole.

C.-H. LALONDE, avocat.

Résidence: St-Eustache
Bureau: 7 à 8 P.M.

Charles-Henri Lalonde
C.R. — K.C.

AVOCAT BARRISTER

Edifice-Tramways-Building
Ouest — 159 — Craig-West
Montréal

Pour aider

L'ELEVAGE DU MOUTON AU CANADA

Les cultivateurs et les éleveurs désirant faire un choix de moutons reproducteurs peuvent aisément avoir de l'aide et des conseils. Ils peuvent s'adresser aux services de spécialistes et d'agronomes attachés aux Ministères fédéral et provinciaux, qui sont toujours prêts à venir en aide à ceux qui veulent choisir des brebis portières, et ils peuvent aussi profiter de certaines initiatives gouvernementales, comme le régime des cercles d'éleveurs de moutons, qui fournissent aux jeunes cultivateurs le moyen de se procurer des brebis sélectionnées aux prix du marché.

Tous, du reste, cultivateurs et éleveurs, reconnaissent de plus en plus la nécessité de choisir leurs moutons avec soin. Heureusement il est facile aujourd'hui d'acquiescer les connaissances essentielles sur l'appréciation des moutons et le type de la race grâce aux démonstrations sur l'appréciation des animaux, les cours sur la vente des moutons et toutes les autres initiatives enseignantes de ce genre. Le classement des béliers, qui fonctionne un peu partout, permet aux cultivateurs et aux éleveurs de se renseigner directement sur la qualité des béliers produits dans les différentes provinces. Les acheteurs ont la certitude qu'un agent compétent a donné une appréciation exacte des animaux en vente. Il fournira à l'acheteur si celui-ci le désire, une liste des éleveurs qui, dans son opinion, ont les béliers de la meilleure qualité. Si la distance ou les frais de voyage ne sont pas excessifs, il peut visiter la ferme et faire lui-même la sélection, sachant qu'il peut faire un choix parmi des catégories établies. Les cultivateurs et les éleveurs qui désirent acheter par la poste peuvent commander d'après les catégories officielles établies dans les différents troupeaux.

Ceux qui désirent se lancer dans l'industrie ovine feront bien de consulter un bulletin qui vient de paraître et qu'ils pourront avoir en s'adressant au Bureau de publicité et d'extension du Ministère fédéral de l'Agriculture, Ottawa. Ce bulletin, préparé par A.-A. MacMillan, a pour titre "Sélection de moutons reproducteurs, Conseils aux débutants".

Les cours se sont ralliés, hier, sur la Bourse de New-York.

A Montréal, plusieurs compartiments de la liste ont gagné du terrain.

Tél.: HArbour #2116

E.-W. CARON

145-149, Des Commissaires Est. Montréal

Moulinier et Négociant en Farine, Grains et Provisions.

Grains lousces — chars assortis.

Demandez les produits CARONA

B. TRUDEL & CIE

Fournitures et machineries pour laiteries, beurreries et fromageries.

304, Place d'Youville — MONTREAL

Marché: Dernière heure

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 26 octobre 1936

- VOS VENTES -

Animaux vivants

Prix obtenus sur le marché de Montréal, lundi le 26 octobre par la Cooperative Canadienne de Bétail de Québec.

PORCS VIVANTS

Porc à bacon (Select)	
190 à 230 lbs	8.00
Prime de \$1.00	
Porc à bacon	
180 à 230 lbs	8.00
Porc à boucherie	
160 à 240 lbs	7.50
Porc léger	
120 à 160 lbs	7.00
Porc lourd	
240 à 270 lbs	7.50
Extra lourd	
270 lbs ou plus	6.50
Truie	5.50 à 6.50

VACHES

Choix	3.00 à 3.25
Bonne	2.75 à 3.00
Moyenne	2.25 à 2.50
Commune	1.75 à 2.00
Très commune	1.25 à 1.50

VEAUX DE LAITI

Choix	8.00 à 8.50
Bon	7.50 à 8.00
Moyen	7.00 à 7.50
Commun	6.00 à 6.50

Veaux de champ

Bon	3.25 à 3.50
Commun	2.75 à 3.00

AGNEAUX DU PRINTEMPS

Choix	8.00
Non castrés	6.00
Commun	6.00

MOUTONS

Bon	3.50 à 4.00
Commun	2.00 à 2.50

BOUVILLONS

Choix	6.00 à 6.25
Bon	5.00 à 5.25
Moyen	4.25 à 4.75
Commun	3.50 à 4.00
Commun léger	2.50 à 3.00

TAURES

Choix	4.00 à 4.25
Bonne	3.50 à 4.00
Moyenne	3.25 à 3.50
Commune	2.25 à 2.50

TAUREAUX

Choix	3.00 à 3.25
Bon	2.50 à 2.75

Moyen	2.25 à 2.50
Commun	2.00 à 2.25

VOLAILLES

Poulets 2 1/2 à 3 lbs	.10
" " 3 à 3 1/2 lbs	.11
" " 4 à 4 1/2 lbs	.13
" " 5 à 5 1/2 lbs	.15
" " 6 lbs et plus	.16
Blancs 1 1/2 à 2 lbs	.11
Poules 3 à 3 1/2 lbs	.10
" " 3 1/4 à 4 lbs	.11
" " 4 à 4 1/2 lbs	.12
" " 4 1/2 à 5 lbs	.13
" " 5 lbs et plus	.15

Animaux abattus

PORCS

Porcs frais No. 3	
175 à 225 lbs	.10
Porcs frais No 1.	
90 à 140 lbs	.12

VEAUX

Bons	.07 1/2
Moyens	.06

OEUFS

A Gros	.44
A médium	.42
A Poulette	.37
B	.25
C	.22

MIEL BLANC

Chaudière de 5 lbs	.08 1/2
Chaudière de 30 lbs	.07 1/2

MIEL BRUN

Chaudière de 60 lbs	.06
---------------------	-----

POIS

Canadiens	2.10
-----------	------

FEVES

Canadiennes	2.60
-------------	------

PATATES

Montagnes Vertes No 1	
80 lbs	1.35 à 1.40
Montagnes Vertes No 2	
80 lbs	1.10 à 1.15
Cobblers No 2 80 lbs	1.00 à 0.80

FOIN

No 1	\$8.00 la tonne
No 2	\$7.00 la tonne

Un exemple

Lorsqu'on attire l'attention sur la nature des services que rend la coopération, on éveille parfois, chez certaines gens, des idées de doute, d'exagération, de mensonge.

Il est vrai qu'il se présente des cas où il est difficile de se garder contre ces manières de voir, tant sont invraisemblables les faits que l'on constate. L'exemple que voici, il n'y a pas à le nier, se range dans cette catégorie qui provoque l'incrédulité, mais je certifie qu'il est en tous points conforme aux faits et est scrupuleusement vrai.

La Coopérative Canadienne du Bétail faisait l'an dernier une expérience toute nouvelle dans le domaine de la vente des agneaux par trains complets et remportait un succès tel qu'on la continue encore cette année avec un égal succès.

Mais ces expéditions en masse ne faisaient pas l'affaire de tout le monde. Inutile de dire d'où venait cette opposition, qu'il suffise de mentionner que le commerce y était pour quelque chose.

On sait que ces trains spéciaux ont été organisés dans les comtés de Beauce, Frontenac, Dorchester et Bellechasse. Dans le comté de Bellechasse, on fit une lutte très agressive à cette idée d'expédier des agneaux en forte quantité. Et il se trouva une paroisse, où on décida plus de la moitié des gens à vendre à des petits commerçants qui voulaient protéger les braves cultivateurs contre les agissements de la Coopérative et des agronomes. On y a réussi tout à fait et voici comment.

Les agneaux furent achetés à raison de 4c à 4 1-2c la livre. Mais un certain groupe de cultivateurs, de cette classe qui croit encore qu'une parole donnée mérite d'être honorée, expédia en coopération. Leurs agneaux leur ont rapporté 6.27c la livre après déduction de toute dépense et sur la pesanture et la classification au point de chargement. C'est là une économie de \$1.77 à \$2.27 pour cent livres d'agneaux, un surplus de \$1.42 à \$1.82 par agneau, et, pour pousser plus avant la comparaison cela veut dire que la Coopérative a retourné aux cultivateurs de cette paroisse de 44 p.c. à 57 p.c. de plus que les commerçants ne leur auraient payé.

Il est extraordinaire de voir qu'il se trouve encore des gens qui consentent à se laisser rouler aussi royalement. On serait porté à croire qu'avec tous les moyens de se renseigner dont disposent les gens, ces choses devraient être impossibles. Mais non.

Quand on peut rencontrer des faits comme celui-là, il ne faut pas s'étonner de ce que l'idée de coopération n'avance pas aussi rapidement qu'on le souhaiterait. Quand un cultivateur néglige de se protéger contre une exploitation comme celle-là, il ne faut pas trop lui en vouloir, peut-être même pas du tout, mais ce que je ne puis m'empêcher de trouver absolument extraordinaire c'est que ce soit justement dans les milieux où pullulent des gens aussi facilement exploitables que l'on trouve le plus couramment ces "têtes" à Papineau qui peuvent en remonter aux propagandistes, aux agronomes, voire aux curés.

Alfred SAVOIE, de la Coopérative Canadienne du Bétail.

Le Comptoir Coopératif de l'U. C. C., Ltée est en mesure de garantir les meilleurs prix à ses membres dans les lignes suivantes:

- Engrais alimentaires
- Tôle ondulée
- Clôture de fils barbelés
- Treillages métalliques
- Peinture et Ciment à Couvertures
- Huile à moteur Pennsylvania 100% pure en 15 30 et 45 gallons
- En oignons de 5 gallons \$3.75 F.O.B. Montréal.
- Pour tous renseignements écrire ou s'adresser au:

SECRETARIAT GENERAL DE L'U. C. C.
5817, Boulevard Saint-Laurent, Montréal.

VENTES AUX ENCHERES

par le Comptoir Coopératif de l'U. C. C.

CONDITIONS -

Beurre: Commission de 10 cents la boîte avec maximum de \$10. pour chaque envoi d'une même fabrique; plus 7 cents pour frais d'entreposage, de manutention et d'assurance.
Fromage: Commission de 1/2 cent la livre, plus 4 cents la boîte pour autres frais.

Adressez les consignations au
COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.
Montreal Refrigerating & Storage Co.,
Place Viger, Montréal.

Les connaissements et les correspondances au
COMPTOIR COOPERATIF DE L'U. C. C.

5817, rue St-Laurent, Montréal.

Nous fournissons gratuitement la papeterie nécessaire aux expéditions.

HALLE AU BEURRE DE RIVIERE-DU-LOUP

(sous les auspices du Comptoir Coopératif)

Le 23 octobre

BEURRE

No. 1 : —

.23 la lb.

N. B. Ce prix est F.A.B., points de chargement.

AVIS AUX EXPEDITEURS DE FROMAGE

Le fromage est arrivé très dur à Montréal cette semaine. La classification a été impossible. Nous avons dû le mettre dans des chambres chaudes et nous ne pourrions le classer avant jeudi. Les intéressés sont donc priés de prendre note que les retours seront faits quelques jours en retard et de bien vouloir nous excuser.

LE COMPTOIR COOPERATIF

Les denrées

Montréal, 28. — Les prix du beurre, du fromage, des oeufs et des pommes de terre étaient fermes sur le marché des denrées, hier. Le beurre a coté 24 1-4 - 1-2 cents la livre. Les prix pour les détaillants étaient de 25 cents et de 25 1-2 cents. Les arrivages furent de 749 boîtes. Les oeufs classifiés se vendant par quantités de wagons ou moins ont coté 46 cents la douzaine pour A-gros, 44 cent-pour A-médium, 38 cents pour A-de poulettes, 25 1-2 - 27 cents pour B et 22 1-2 - 23 cents pour C. Les arrivages furent de 2,126 caisses. Le fromage de l'Ontario a coté 13 sous la livre et celui du Québec 12 1-2 - 5-8 cents. Les arrivages furent de 940 boîtes. Les pommes de terre Montagnes du Québec et du Nouveau-Brunswick ont coté \$1.10 - \$1.15 le sac de 80 livres, celles no 2 du Québec ont coté 90 cents \$1 le sac de 80 livres et les Montagnes de l'Île du Prince-Édouard ont coté \$1.30 le sac de 90 livres.

L'état général des affaires au Canada

WINNIPEG. — La Canadian Credit Men's Trust Association a rapporté une autre semaine satisfaisante pour les affaires en général au Canada, dans son bulletin hebdomadaire. En effet, la semaine dernière, presque tous les centres accusent une amélioration sur l'an dernier dans les ventes. A Montréal, le commerce de l'épicerie en gros est bon et les manufactures de chaussures sont très actives. Les autres lignes sont satisfaisantes.

Les valeurs canadiennes étaient mixtes, hier, sur le marché domestique des obligations.

U. S. Steel Corporation annonce la mise en paiement d'un dividende de \$3.75 par action privilégiée.

- VOS ACHATS -

Prix du gros, pris à Montréal

FARINE DE PAIN

au char, en sacs

Première patente	3.30
Deuxième patente	3.10
Forte à boulanger	3.05
Farine pâtisserie	2.70

GRAIN MOULU

le sac de 98 'bs

Blé d'Inde moulu	1.60
Blé d'Inde concassé	1.60

ALIMENTS A BETAII

la tonne

Son	28.25
Gru rouge	30.25
Midling	36.25

Farine de viande cuvée (60 pour cent)	60.00
Ecaillés d'huîtres	13.00
Gravier	13.00
Farine fourragère	42.00
Gluten	35.00
Blé à engrais No 6	1.03
Avoine alimentation No 1	0.48
Avoine blanche No 3	0.44
Orge Canadien, Ouest No 3	0.69
Mais Argentin	0.75
Sarrasin, le 100 lbs	1.40

SEL

le sac

En pierre (sac de 100 lbs)	\$1.25
----------------------------	--------

Gros (sac de 140 lbs)	0.30
Fin (sac de 200 lbs)	1.60

TOURTEAUX

la tonne

De lin	37.00
De coton	50.30
Drèches de brasseries	28.00

ALIMENTS A VOLAILLES

Varona Grain à gratter	2.10
Carona Grain intermédiaire	2.35
Carona moulée à ponte 21%	2.55
Carona Concentré à volailles 35%	3.20
Carona Pâtée à reproduction	2.75
Carona à Pâtée à croissance	2.50
Carona tout moulée Poussins	2.60
Carona Grains à Poussins	2.60
Carona moulée à engraissement	2.35
Carona moulée laitière 24%	2.15
Carona moulée laitière 18%	2.05
Carona Concentré Laitier 32%	2.35
Carona Moulée pour goret	2.70
Carona concentré pour porcs	2.65
Carona moulée à veau	2.55
Norac grain à gratter	2.05
Norac Moulée aux oeufs 18%	2.40
Norac tout moulée à poussins	2.40
Norac tout moulée à croissance	2.30
Norac Grain à poussins	2.45
Demandez nos orix pour engrais chimiques et sur spécialités pour maladies des volailles.	

PETITES ANNONCES

Tarif de 2 cents le mot avec prix minimum de 50 cents par insertion. Escompte de 20% pour quatre insertions consécutives du même texte.

Le Fil de Lin, 82, Ste-Catherine, Grand'Mère, P.Q., a à votre disposition tous les fils de coton, de lin ou mercerisés, pour tissage à domicile. Ecrivez pour détails et sur envoi de 10 centins, des échantillons vous seront envoyés.
Adressez: le Fil de Lin, GRAND'MÈRE, P. Q.

PRISES PIDARD. — Nouvelle et merveilleuse préparation contre la maladie du souffle des chevaux. Quelle que soit la gravité ou l'ancienneté du cas, satisfaction garantie. Par poste \$1.00.
Adressez-vous à Ths-Ls. Girard, St-Félicien, Comté Roberval, Qué.

200 acres de terre, dont 125 en culture, à vendre avec ou sans roulant. S'adresser à S. Trudel, Huberdeau, Argenteuil, P.Q.

Aiguillage de tondeuses pour cultivateurs, 0.50; barbiers, 0.25; rasoirs et ciseaux, 0.15; couteaux à viande, 0.20; toutes sortes d'aiguillage. Satisfaction garantie. Israel Bissonnette, barbier, Donnacona, Portneuf.

Aiguise toutes sortes de lames de tondeuses depuis 15 ans; pas un n'a pas été satisfait. Prix 35c. Gardez mon adresse. Polydore Demers, Adge-Gardien, Rouville, P. Q.

Grandes Occasions. — Habillez-vous à bon marché avec linge de seconde main. Robes de soie, Crêpe, Jersey, 3 pour \$1.45; Manteaux d'hiver \$2.25; Paletots d'hiver \$2.25; Blouses d'habits pour hommes \$0.80; Pantalons \$0.60; Chapeaux de feutre pour hommes \$0.60; Souliers en cuir, pour femmes \$0.50.

Commandez par malle. Agents demandés. Adressez toute correspondance à Comptoir Postal, J.-A. Poulin, St-Zacharie.

Lettre hebdomadaire aux cultivateurs

(Suite de la page 11)

la production du foin de trèfle et de luzerne même sans être accompagnée d'une application d'engrais chimiques ou de fumier de ferme. En effet dans une expérience où on avait appliqué sur du terrain pauvre deux tonnes de pierre à chaux à l'acre l'automne précédent l'année du semis, on a obtenu un rendement à l'acre de 2.2 tonnes de foin mélangé de trèfle et de luzerne, comparativement à 1.2 tonne à l'acre sur un terrain semblable mais non chaulé. Cependant, la chaux en elle-même ne doit pas être considérée comme un engrais mais plutôt comme un amendement pour corriger l'acidité de sol et par conséquent devrait, règle générale, être accompagnée d'une application d'engrais chimiques ou de fumier de ferme.

Ces merveilleux résultats obtenus avec la chaux, tant dans le domaine de l'amélioration des pâturages que pour la production des foins de légumineuses sont certainement de nature à convaincre le cultivateur qu'il ferait un bon placement en achetant cet automne quelques tonnes de pierre à chaux moulue.

Station Expérimentale, Ste-Anne-de-la-Pocatière, Québec.

ANNONCES COLLECTIVES

Mises gratuitement à la disposition de nos cercles et de nos syndicats qui désirent faire des ventes et des achats en coopération.

Le cercle de St-Roch aurait à vendre deux beaux reproducteurs Yorkshire, âgés de 6 mois, descendant de parents à enregistrements supérieurs. S'adresser à Rosaire Roy, sec., Rock Forest, Sherbrooke, P.Q.

Le tout ce qu'il est permis d'imaginer. Il n'est rien qui ne soit mis en oeuvre pour parachever la totale déchéance des prisonnières. Les femmes souvent accompagnées de leurs enfants, subissent des traitements inqualifiables et sont astreintes, dans les camps de concentration, à des travaux qui sont bien au dessus des forces humaines et dans des conditions qui les rendent insupportables: la faim, le froid, la misère, auxquels il faut ajouter encore une perpétuelle promiscuité avec les détenus de droit commun, promiscuité favorisant la contagion des maladies, les épidémies, la dépravation et le désespoir.

"Les femmes, sans aucun moyen de défense, sont à la merci d'une organisation pénitentiaire qui ne connaît aucune hygiène morale ou physique. Les enfants, mêlés aux prisonnières, subissent les mêmes traitements et sont réduits à vivre dans cette ambiance, dans ce milieu démoralisant et contaminé. Et ceci, nous le répétons, sans le moindre secours, sans qu'aucun espoir, aucun relèvement leur soit permis".

L'appel conclut: "L'humanité ne saurait rester impassible devant cet état de choses révoltant, dont personne jusqu'à ce jour, ne paraît s'être préoccupé".

Les maladies importantes

DES POMMES DE TERRE ENTREPÔSÉES

(Notes des fermes expérimentales)

Les pommes de terre mises en cave ou en entrepôt sont affectées par certaines maladies que l'on peut prévenir en prenant certaines précautions, et c'est à ce moment de l'année que ces précautions doivent être prises. Les pertes en cave des pommes de terre conservées peuvent en effet être très lourdes. Les observations faites par le Service de la botanique d'Ottawa ont établi qu'elles peuvent se montrer jusqu'à 17 pour cent de la récolte. C'est là une grosse quantité, surtout dans une année où les prix de vente sont bons. Parmi les maladies affectant les pommes de terre emmagasinées, celles qui causent le plus de pertes sont le mildiou, ou brûlures tardive, la pourriture du fusarium, la pourriture Phoma et l'écaïlle d'argent.

La pourriture du mildiou est le plus grand fléau des pommes de terre en cave. Elle est même si destructive qu'elle peut détruire jusqu'à 50 pour cent de la récolte si l'on n'applique pas à temps les moyens préventifs. Heureusement la pourriture du mildiou ne se propage généralement pas d'un tubercule à l'autre en cave, mais lorsque les conditions de température sont mauvaises, elle pré-

Cultivateurs!



Chaulez vos terres avec 'CALCO'

Le chaulage a pour but d'accroître la fertilité du sol. Il est évident que pour obtenir le résultat attendu, il faut de toute nécessité chauler avec un bon produit.

Ne risquez donc pas votre argent en essais coûteux et décevants: procurez-vous tout de suite "Calco", le grand chauler par excellence.

Composé de 99% de Carbonate de Calcium, préparé spécialement pour fins agricoles et d'un rendement effectif absolument incomparable, "Calco" n'a pas son égal pour le chaulage des terres.

Depuis plus de vingt ans, les meilleures autorités et les cultivateurs progressifs l'emploient, avec grand succès.

IMITÉZ-LES, IL Y VA DE VOTRE INTERET!

"Calco" est vendu en vrac et en sacs par notre compagnie seulement et directement aux cultivateurs, à prix très bas. Commandez-le de bonne heure, afin de vous en assurer la livraison en temps opportun.

Echantillon et tous renseignements sur demande.

Deschambault Quarry Corporation
56, rue St-Pierre, Québec.

N.-B. — Quiconque se servira du nom de "Calco" pour vendre un produit similaire, sera poursuivi.

Cultivateurs, défiez-vous des contrefaçons!

Gérard G. Bastien
Loretteville, P. Q.

Tannage à la façon de peaux, vaches, moutons, chevaux, veaux pour cuir à capot, bottes, harnais, etc.

pare la voie pour d'autres pourritures qui se développent rapidement. Lorsque la température de la cave ne dépasse 40°F, le développement de cette pourriture est retardé. Dans les champs infestés de mildiou, l'arrachage devrait être différé pendant au moins dix jours. La plupart des spores qui produisent la pourriture sont mortes à ce moment et les tubercules infectés peuvent être identifiés et rejetés, le reste de la récolte est ainsi mieux protégé.

La présence de la pourriture fusarium dépend surtout de l'état des pommes de terre que l'on encave. Les tubercules meurtris et entaillés sont sans défense contre les organismes de pourriture. La présence d'argile sur les pommes de terre favorise le développement de cette pourriture en contrariant la circulation de l'air et en fournissant assez d'eau aux champignons pour leur permettre de se développer. On recommande donc que les pommes de terre destinées à l'encavage pour l'hiver soient aussi propres que possible et exemptes de meurtrissures.

La pourriture Phoma est causée par un champignon qui s'introduit dans le tubercule par les blessures résultant de la gale poudreuse. Le développement de cette pourriture destructive est favorisé par les hautes températures des caves et une abondance d'humidité.

L'écaïlle d'argent est présente dans presque tous les entrepôts; son développement dépend de la température et de l'état de l'air. L'infection est surtout prononcée dans les pommes de terre en sac. On peut donc se protéger contre cette maladie, jusqu'à certain point en mettant les pommes de terre en tas.

Du 1er janvier au 30 septembre 1936, la production totale de fromage pour le Québec, l'Ontario, l'Alberta, et la Colombie Canadienne, dont les chiffres comparatifs sont publiés, s'est montée à 92,280,607 livres, soit une augmentation de 11,700,000 livres, ou 14.9 pour cent, sur la période correspondante de 1935.

Sears Roebuck annonce la mise en paiement d'un dividende extra de \$1.75 par action en plus d'un dividende trimestriel régulier de 50 cents, payable le 15 décembre aux actionnaires inscrits le 6 novembre.

Les profits nets de People's Drug Stores et de ses subsidiaires, pour les douze mois terminés le 30 septembre 1936, ont été de \$794,729 contre \$545,610, les douze mois précédents.

Les revenus nets d'opérations, de l'Atchison System, en septembre 1936, ont été de \$1,403,216, contre \$1,274,752, en septembre 1935.

General Foods et ses filiales ont gagné des profits nets de 72 cents par action, le trimestre terminé le 30 septembre 1936, comparativement à \$0.55, le trimestre correspondant de 1935.

LE BÛCHERON

Réalisation de programme

Lorsque les fondateurs de la Section des Bûcherons U.C.C., rédigèrent le programme qui fut ensuite adopté au premier congrès général, il contenait deux articles pour lesquels nous avons bataillé ferme depuis près de trois ans.

Le premier avait trait à la pension du vieil âge et le second au droit pour les accidentés du travail de choisir eux-mêmes leurs médecins.

On sait que l'honorable Ministre du Travail vient de déclarer que les premiers chèques pour pensions seront envoyés aux bénéficiaires dans une couple de semaines.

Plusieurs vieillards dont la chevelure a blanchi en chantiers et dont les membres se ressentent des nombreux printemps de flottage, sont sans doute sur la liste des bénéficiaires.

Que ceux qui éprouvent quelque gêne à échanger ce chèque se rassurent.

Cet argent est bien à vous.

Vous l'avez gagné cent et mille fois.

Ce n'est qu'une tardive restitution par ceux qui vous ont exploités, mal logés, mal nourris et mal payés dans le but d'accumuler des millions de profits.

C'est une bien faible rançon exigée de ceux qui vous ont fait couper et charroyer des cordes de 150 pieds cubes ou encore 1,380 pieds de bois m.p. sous le nom d'unité de 1,000 pieds.

Acceptez donc sans remords cette pitance qui devrait vous être payée à compter de l'âge de 60 ans.

Nous en reparlerons.

* * *

En deux minutes, à la séance du 16 octobre courant, la Loi inique des Accidents du Travail a été amendée dans le sens de la justice et du bon sens.

A notre dernier congrès tenu à Rouyn, comté de Témiscamingue, après avoir entendu une conférence donnée par M. G.-Antoine Rioux, célèbre chirurgien de cette ville, les congressistes ont réclamé unanimement le rappel de l'article de cette loi infâme qui plaçait les accidentés dans la catégorie des interdits.

En vertu de l'amendement qui fût voté à l'unanimité de la Chambre, à l'avenir, un accidenté du travail aura le privilège de choisir lui-même le médecin en qui il aura confiance.

Deux minutes ont suffi pour réparer une injustice qui lésait les droits de toute une classe de la société.

Voilà donc deux articles de notre programme que nous allons pouvoir rayer à présent que notre but est atteint.

* * *

Tant que le salaire raisonnable auquel nous avons droit ne nous aura pas été accordé, nous continuerons à réclamer avec énergie.

Tant que la question du mesurage n'aura pas été résolue par une loi claire qui donnera lieu à aucune ambiguïté, nous protesterons contre les méthodes actuellement en usage.

Nous espérons que le nouveau Secrétaire Provincial n'attendra pas la fermeture des chantiers, quand les bûcherons auront quitté les camps, pour ordonner les améliorations requises par la loi.

Dans les autres industries, les ouvriers ne sont pas forcés de travailler plus que dix heures pour une journée de travail. Les journées de huit heures, sont les seules

légalles sur les travaux publics.

Quand il s'agit des parias de la forêt, pourquoi permet-on aux employeurs de leur faire donner des journées de 12 à 15 heures ?

Nous serions heureux de voir un député se lever de son siège dès la présente session pour poser cette question à nos gouvernants.

Et le travail du dimanche en forêt ? Prendra-t-on bientôt les moyens de faire cesser ce déplorable abus ?

Nous constatons que la campagne que nous avons conduite contre le blasphème a produit des fruits dans plusieurs régions.

Dans ce domaine nous n'avons confiance que dans la persuasion.

Chaque membre de l'Union devrait se faire un apôtre auprès de ses compagnons de travail pour leur faire comprendre toute l'horreur de cette habitude déshonorante pour des chrétiens. Soyons polis, mes amis, surtout envers Dieu.

* * *

Un grand nombre de membres de l'Union nous écrivent pour nous dire qu'ils attendent l'accomplissement des promesses qui leur ont été faites au cours de la dernière campagne électorale.

Ils ont parfaitement raison d'espérer que bientôt leurs vœux seront exaucés.

L'expérience de la vie publique nous enseigne cependant qu'il ne suffit pas de demander une fois pour être exaucés; les hommes politiques ont la réputation de manquer de mémoire plus que tout autre!

Pour leur aider à cultiver cette faculté, nous conseillons aux membres de la Section des Bûcherons d'écrire souvent à leurs députés pour leur rappeler que l'augmentation "apparente" de \$3.00 par mois est *absolument insuffisante*.

On nous informe que l'honorable Ministre du Travail est à étudier un projet de loi par lequel un salaire minimum raisonnable serait fixé pour tous les ouvriers qui ne sont pas protégés par la loi de l'extension des contrats collectifs du travail.

Bûcherons, floteurs de bois, employés de scieries et aux expéditions de bois, espérez mais... veillez !

Louis-Philippe COTE

Québec, le 26 octobre, 1936.

L'U. C. C. est-elle...

(Suite de la page 2)

nel de l'association. Pour sa régie interne et pour les besoins strictement professionnels l'U. C. C. se suffit à elle-même.

Qu'il soit donc bien compris : L'Union Catholique des Cultivateurs s'appuie, comme toute autre association, sur le gouvernement pour des besoins d'ordre général qui intéressent toute la communauté et qui exigent le concours indispensable des pouvoirs publics.

D'autre part, qu'on tienne pour acquis, que l'U. C. C. dans son administration interne se suffit à elle-même. Elle vit par "sa seule initiative et par ses propres moyens". Elle est donc foncièrement professionnelle.

Jean BLANCHET

Déclaration de l'honorable M. Oscar Drouin, ministre des Terres et Forêts, le 22 octobre écoulé, lors d'un débat sur la loi destinée à abolir la Commission des opérations forestières :

"Le projet de loi n'a pas pour but l'économie mais la protection des bûcherons. Nous nous sommes engagés, nous, de l'Union Nationale, à protéger les bûcherons. C'est un article de notre programme et nous entendons l'appliquer."

"La Commission n'avait pas le pouvoir d'appliquer des sanctions. Ses pouvoirs étaient restreints. En abolissant la Commission, nous voulons que le ministère des Terres & Forêts ait les pouvoirs de faire payer convenablement les bûcherons dans la province de Québec."

"Nous nous en sommes occupés depuis que nous sommes au pouvoir. La Commission avait fixé à \$37.00 par mois le salaire des bûcherons, dans une ordonnance. L'honorable Premier Ministre, avec la fermeté qu'on lui connaît, a déclaré : "Il faut que les conditions des bûcherons changent", et j'ai dit aux compagnies : "Vous allez payer un minimum de \$40.00 par mois aux bûcherons".

"Je veux réjondre aux objections que l'on nous a faites. Je ne pense pas que le salaire de \$40.00 soit énorme. Mais nous allons voir à ce que les bûcherons touchent \$40.00 cet hiver et nous verrons ensuite pour l'avenir."

"En abolissant la Commission, nous attacherons au département tout ce qu'elle peut avoir de bon et nous serons toujours heureux de recevoir les représentations des bûcherons".

Une charrue électrique

EN ANGLETERRE

Le labour à l'électricité a été un des sujets discutés à la conférence mondiale de l'énergie motrice tenue à Washington, Etats-Unis, et il a été fait mention d'une charrue électrique — la seule du genre — qui est employée en Angleterre depuis douze ans sur une ferme de East Grinstead. L'appareil se compose d'une voiture à deux roues sur laquelle est monté un moteur de 12 chevaux-vapeur, complet, avec commutateur et levier de commande pour réduire la vitesse, ainsi que deux tambours qui peuvent être actionnés l'un ou l'autre au moyen du moteur.

L'appareil est ancré dans un endroit commode du champ, près des lignes aériennes qui fournissent l'énergie motrice, et il fonctionne sur le système rotatoire de traction. On se sert d'une charrue à deux socs, qui est tirée à l'aller et retour sur le champ au moyen d'un câble d'acier attaché aux tambours sur la voiture. La rapidité du labour varie de un tiers d'acre à un acre par heure suivant la nature du sol et la profondeur de la tranche. La moyenne est de 5 acres par jour avec un petit appareil de ce genre.

Téléphone : 2-1404

LESAGE & LESAGE

Avocats — Barristers

56, rue St-Pierre
Québec.

Paul Lesage, L.L.L.
Jean Lesage, L.L.L.

Le-Philippe Côté

Organisateur Général
de la Section des Bûcherons
U. C. C.

B. P. 55 — DIVISION "B"
QUÉBEC

J.-F. Dionne, L.D.C.

COMPTABLE PUBLIC

1438 Stead

Montréal.

Vérification municipale,
scolaire, commerciale et
industrielle.

Tél. : CLairval 5940 J.

GRATIS
AUX INVENTEURS
NOUVEAU MANUEL
DU BREVET
ALBERT FOURNIER

DEBARRASSEZ VOTRE ORGANISME DES TOXIQUES QUI L'EMPOISONNENT

au moyen des Herbes à "Triple Action"

Irritable, fatigué, nerveux, dyspeptique, rhumatisant, gaz et faiblesse de la vessie; débarrassez votre organisme des poisons dus à la constipation. Prenez, chaque soir, une Tablette d'HERBES INDIGENES de BLISS. Elles nettoient les intestins, les reins, stimulent la digestion. Ni drogue, ni cathartique. Action lente et sûre. Supérieures aux laxatifs ordinaires. Ayez toujours à main une boîte d'HERBES INDIGENES de BLISS. Chez votre pharmacien, ou envoyez un timbre de 3c. pour échantillons gratuits de 4 jours. Dépt. Alonzo O. Bliss Medical Co., Montréal. T. C. 1

HERBES
INDIGENES
DE BLISS
(Tablettes)

-: SOMMAIRE :-

Le cardinal Villeneuve, l'hon. Bona Dussault, le maire Grégoire et M. Albert Rioux adressent la parole au congrès de l'U. C. C.	57
La Vie Morale.	58
Le cardinal Villeneuve (suite)	59
Au Foyer de l'U.C.C.	60
Les Cours à Domicile de l'U. C. C.	61
Page féminine.	62
Le cardinal Villeneuve (suite).	63
Voeux et résolutions du congrès général.	64 et 65
L'assurance-vie chez les agriculteurs.	66
10e Cours-à-Domicile de l'U. C. C.	67
L'assurance-vie (suite)	68
Loi de protection des moutons contre les chiens.	69
Page du marché.	70
Petites annonces.	71
Réalisation de programme.	72

Le thé à sa perfection

THÉ "SALADA"

9F